

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

MINISTÈRE D'ÉTAT

SERVICE INFORMATION ET PRESSE

BULLETIN DE DOCUMENTATION



18^e Année

JANVIER-FÉVRIER 1962

N° 2

SOMMAIRE

1. Mémorial (Mois de janvier)	2
2. Mémorial (Mois de février)	2
3. Chambre des Députés (Mois de janvier)	3
4. Chambre des Députés (Mois de février)	4
5. Le Traité d'Amitié, d'Établissement et de Navigation conclu entre les Etats-Unis d'Amérique et le Luxembourg	5
6. Le Passage à la deuxième étape du Marché Commun	6
7. Le Dixième Anniversaire de la Fédération Européenne des Associations Nationales d'Ingénieurs.	9
8. La Composition des Gouvernements du Grand-Duché de Luxembourg de 1848 à 1962	17
9. Nouvelles de la Cour	32
10. Conseil de Gouvernement. - Réunions durant les mois de janvier et février	32
11. Nouvelles diverses	33
12. Le Mois en Luxembourg (Mois de janvier)	41
13. Le Mois en Luxembourg (Mois de février)	43

Mémorial (mois de janvier)

Ministère des Finances.

Un règlement ministériel du 1^{er} janvier 1962 règle les franchises en matière de droits d'entrée.

Un règlement ministériel du 8 janvier 1962 détermine les catégories de fonctionnaires et d'employés parmi lesquelles le Ministre ayant dans ses attributions les dommages de guerre peut choisir ses délégués.

Un règlement ministériel du 17 janvier 1962 règle la répartition de la part des communes dans le produit de l'impôt sur le revenu.

Un règlement grand-ducal du 24 janvier 1962 crée une perception des postes à Schifflange.

*

Ministère des Affaires Economiques.

Un règlement grand-ducal du 8 janvier 1962 régleme les relations de la Caisse de maladie des professions indépendantes avec les médecins, médecins-dentistes, pharmaciens, sages-femmes, cliniques et autres fournisseurs.

*

Ministère des Affaires Etrangères et du Commerce Extérieur.

Un règlement ministériel du 1^{er} janvier 1962 suspend l'obligation de produire une licence pour l'importation de certaines marchandises.

Un règlement ministériel du même jour modifie l'arrêté ministériel du 24 janvier 1960 suspendant l'obligation de produire une licence pour l'exportation de certaines marchandises.

Un autre règlement ministériel du même jour règle l'importation et l'exportation de certains produits agricoles et alimentaires.

La loi du 8 janvier 1962 approuve les trois Conventions signées à Genève le 7 juin 1930 pour l'unification du droit en matière de lettres de change et billets à ordre.

Un règlement grand-ducal du 8 janvier 1962 établit un droit spécial à l'importation de certains produits agricoles et alimentaires.

Un règlement ministériel du même jour détermine le droit spécial à l'importation de certains produits agricoles et alimentaires.

Un arrêté grand-ducal du 10 janvier 1962 publie les procès-verbaux établis à Strasbourg le 30 mai 1958 et le 3 novembre 1961 par le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe et attestant l'approbation des amendements respectifs apportés à l'article 26 des Statuts du Conseil de l'Europe.

*

Ministère de l'Agriculture.

Un règlement ministériel du 15 janvier 1962 fixe le nombre des délégués revenant à chaque groupe d'assurés au sein des organes de la Caisse de pension agricole.

*

Ministère des Arts et Sciences.

Un règlement ministériel du 5 janvier 1962 crée une section des arts et des lettres de l'Institut Grand-Ducal.

*

Ministère de la Justice.

Un règlement ministériel du 3 janvier 1962 modifie le tarif des frais de dépôt et de publication des actes et documents concernant les sociétés commerciales.

*

Ministère du Travail et de la Sécurité sociale.

Un règlement grand-ducal du 30 décembre 1960 règle la non-application de l'assurance obligatoire contre les accidents à certaines entreprises agricoles et forestières.

Mémorial (mois de février)

Ministère des Finances.

Un règlement grand-ducal du 19 février 1962 modifie l'arrêté grand-ducal du 30 avril 1924 portant approbation d'un règlement spécial élaboré pour l'entrepôt public à Luxembourg, tel que cet arrêté grand-ducal a été modifié par ceux des 29 septembre 1947 et 28 novembre 1959.

*

Ministère des Affaires Economiques.

Un règlement ministériel du 27 janvier 1962 détermine les groupes de métiers auxquels sera dévolu, lors des prochaines élections, un siège dans la Chambre des Métiers.

Un règlement ministériel du 13 février 1962 approuve les cotisations et suppléments de cotisation à percevoir par la Chambre des Métiers en 1962.

*

Ministère des Affaires Etrangères et du Commerce Extérieur.

Deux règlements ministériels en date du 23 janvier 1962 et 3 février 1962 déterminent le droit spécial à l'importation de certains produits agricoles et alimentaires.

Un arrêté grand-ducal du 24 janvier 1962 porte publication de l'article 2, paragraphe 5, de la Convention en matière d'indemnisation réciproque des dommages de guerre aux biens privés entre le Grand-Duché de Luxembourg et la Belgique du 26 septembre 1952, amendé par échange de notes entre le Ministère des Affaires Etrangères et l'Ambassade de Belgique en date du 20 décembre 1961.

Un règlement grand-ducal du 10 février 1962 modifie le règlement grand-ducal du 8 janvier 1962, établissant un droit spécial à l'importation de certains produits agricoles et alimentaires.

Un règlement ministériel du 10 février 1962 modifie le règlement ministériel du 8 janvier 1962 déterminant le droit spécial à l'importation de certains produits agricoles et alimentaires.

*

Ministère de l'Agriculture.

Un règlement ministériel du 14 février 1962 désigne les associations agricoles à objet viticole ayant droit à un délégué au Conseil National de l'Agriculture.

*

Ministère de l'Intérieur.

Un règlement ministériel du 14 février 1962 concerne le régime de la pêche dans les eaux indigènes.

*

Ministère de la Santé Publique.

Un arrêté ministériel du 30 janvier 1962 porte création d'un conseil national des hôpitaux et du nursing.

*

Ministère des Transports.

Un règlement ministériel du 23 janvier 1962 fixe l'emplacement, les dimensions et les caractères des marques de nationalité et d'immatriculation des aéronefs.

*

Ministère du Travail.

Un arrêté grand-ducal du 29 janvier 1962 modifie l'arrêté grand-ducal du 30 juin 1945 portant création d'un Office national du Travail.

Un règlement grand-ducal du 31 janvier 1962 complète l'article 1^{er} de l'arrêté grand-ducal du 22 février 1951 déterminant les conditions de recrutement et de nomination du personnel technique et social de l'Inspection du Travail et des Mines.

Chambre des Députés (mois de janvier)

9 janvier : 13^e séance publique. — Dépôt d'un projet de loi. — Questions posées au Gouvernement. — Demande d'interpellation. — Interpellation de M. le Député Henry Cravatte au sujet du vote luxembourgeois à la Commission politique et à l'Assemblée générale de l'ONU sur la résolution concernant le moratoire nucléaire.

10 janvier : 14^e séance publique. — Projet de loi ayant pour but d'instaurer et de coordonner des mesures en vue d'améliorer la structure et l'équilibre régional de l'économie nationale et d'en stimuler l'expansion (N^o 853). Rapport de la Commission spéciale. — Discussion générale. —

16 janvier : 15^e séance publique. — Déclaration de M. le Ministre de l'Agriculture. — Projet de loi ayant pour but d'instaurer et de coordonner des mesures en vue d'améliorer la structure générale et l'équilibre régional de l'économie nationale et d'en stimuler l'expansion (N^o 853). Continuation de la discussion générale. —

Réunion de la Commission Agricole. —

Réunion de la Commission du Travail. —

17 janvier : 16^e séance publique. — Projet de loi ayant pour but d'instaurer et de coordonner des mesures en vue d'améliorer la structure générale et l'équilibre régional de l'économie nationale et d'en stimuler l'expansion (N^o 835). Discussion générale. —

18 janvier : 17^e séance publique. — Projet de loi ayant pour but d'instaurer et de coordonner des mesures en vue d'améliorer la structure régional de l'économie nationale et d'en stimuler l'expansion (N^o 853). Continuation de la discussion générale. —

23 janvier : 18^e séance publique. — Questions posées au Gouvernement. — Règlement des travaux parlementaires. — Interpellation sur la situation de l'agriculture luxembourgeoise face au Marché Commun. —

24 janvier : 19^e séance publique. — Interpellation sur la situation de l'agriculture luxembourgeoise face au Marché Commun. —

25 janvier : 20^e séance publique. — Interpellation sur la situation de l'agriculture luxembourgeoise face au Marché Commun.

Réunion de la Commission des Affaires Sociales. —

30 janvier : 21^e séance publique. — Questions posées au Gouvernement. — Interpellation sur la situation de l'agriculture luxembourgeoise face au Marché Commun. —

31 janvier : 22^e séance publique. — Lecture d'une proposition de loi. — Projet de loi ayant pour but d'instaurer et de coordonner des mesures en vue d'améliorer la structure et l'équilibre régional de l'économie nationale et d'en stimuler l'expansion (N^o 853). Discussion, lecture et vote des articles et renvoi du texte amendé au Conseil d'Etat. —

Réunion de la Commission des Comptes. —

Chambre des Députés (mois de février)

1^{er} février : 23^e séance publique. — Interpellation de l'hon. M. Useldinger sur l'augmentation du prix de certains produits de consommation et sur les mesures que le Gouvernement entend prendre pour revaloriser les revenus salariaux. —

5 février : Réunion de la Commission des Affaires Sociales. —

6 février : 24^e séance publique. — Questions posées au Gouvernement. — Interpellation de l'hon. M. Useldinger sur l'augmentation du prix de certains produits de consommation et sur les mesures que le Gouvernement entend prendre pour revaloriser les revenus salariés. Vote sur les motions déposées. — Déclaration de M. le Ministre des Transports concernant le projet de règlement grand-ducal relatif à la suppression du tronçon de ligne CFL Echternach-Wasserbillig. — Règlement des travaux parlementaires. —

7 février : 25^e séance publique. — Déclaration de M. le Ministre des Transports concernant le projet de règlement grand-ducal relatif à la suppression de la ligne CFL Echternach-Wasserbillig. — Interpellation de l'hon. M. Spautz concernant le problème du travail de nuit. —

Réunion du Bureau de la Chambre des Députés. —

Réunion de la Commission de Travail. —

Réunion d'une Section centrale. —

8 février : Réunion de la 1^{re}, de la 2^e et de la 3^e Section. —

Réunion d'une Section centrale. —

10 février : Réunion de la Commission spéciale du Budget. —

12 février : Réunion de la Commission spéciale du Budget. —

13 février : 26^e séance publique. — Analyse des pièces. — Questions posées au Gouvernement. — Interpellation de l'hon. M. Spautz concernant le problème du travail de nuit. — Projet de loi portant création d'une caisse de maladie agricole (N^o 731). Seconde lecture. —

Réunion de la Commission des Affaires Economiques et des Finances. —

14 février : 27^e séance publique. — Projet de loi portant création d'une caisse de maladie agricole (N^o 731). Seconde lecture. Continuation et fin de la discussion générale. Lecture et vote des articles. Vote par appel nominal sur l'ensemble du projet de loi avec dispense du second vote constitutionnel. —

22 février : 28^e séance publique. — Questions à l'ordre du jour. — Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1962 (N^o 885). Rapport de la Commission spéciale. Discussion générale. —

Réunion de la Commission des Affaires Etrangères et Militaires. —

Réunion d'une Section centrale. —

27 février : 29^e séance publique. — Règlement des travaux parlementaires. — Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1962 (N^o 885). Discussion générale. —

Réunion de la Commission des Affaires Sociales. —

28 février : 30^e séance publique. — Règlement des travaux parlementaires. — Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1962 (N^o 885). Discussion générale. —

Le Traité d'Amitié, d'Etablissement et de Navigation conclu entre les Etats-Unis d'Amérique et le Luxembourg

Le 23 février 1962 a eu lieu à Luxembourg, au Ministère des Affaires Etrangères, la signature du Traité d'Amitié, d'Etablissement et de Navigation entre le Grand-Duché et les Etats-Unis d'Amérique.

On se souvient que c'est le 18 octobre 1961 qu'eut lieu la première rencontre entre l'Ambassadeur des Etats-Unis à Luxembourg et le Ministre Luxembourgeois des Affaires Etrangères en vue de fixer la procédure de la négociation entre les deux commissions chargées de mettre au point le Traité entre les deux pays (voir Bulletin de Documentation N° 16 du 30 novembre 1961).

Avant la signature du Traité Son Excellence M. Eugène Schaus, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, prononça l'allocution suivante :

« It seems as though this year shall be a most unusual one, which tears humanity between success and sorrow, joy and catastrophe. Man has in many ways succeeded to master nature, but nature takes its cruel revenges, and thus recalls man's modesty.

Yet for your country, Mr. Ambassador, the star of luck shines high and bright today. Last Tuesday set a milestone in its history, when US science lifted Colonel Glenn high up into the sky, toured him around this planet and brought him safely back onto the earth. Not conquest was the purpose of this flight, — but victory its well — deserved reward.

For us, Mr. Ambassador, who do rely to such extent on the United States as our friend and ally for the safety of our nation, this victory confirms the knowledge that the West is, to say the least, not behind other nations in any field of science, and also that the basic equilibrium between the two existing centers, East and West, where the world's power is at present concentrated, is still favourable for the free world.

It seems to me a happy coincidence that the signing of a Treaty of Friendship, Establishment and Navigation between our two countries should take place during this lucky week. Two countries, separated by standards of geography and international weight, reaffirm in this document the closeness of old ties, which grew through sad and happy years into a true community of spirit, aims and ideals. For your country, this Treaty is the sixth and thus the last of its kind to be concluded with a member of the European Economic Community. May it draw the fruitful attention of our respective citizens to the opportunities offered on both sides of the Atlantic to their energies and work.

To the pleasure which I wished to express in the name of my Government on the successful outcome of our negotiations, I add the renewed assurance of the hearty congratulations which the people of Luxembourg addresses to its American ally and admired friend for its splendid scientific achievements. »

Son Excellence M. James W. Wine, Ambassadeur des Etats-Unis d'Amérique à Luxembourg, prononça également une courte allocution dont nous reproduisons ci-après le texte :

« Your Excellency and Gentlemen,

On the occasion of affixing our signatures to this Treaty of Friendship, Establishment and Navigation on behalf of our Governments respectively, I should like first to express to you the greetings and best wishes of the President of the United States. This is indeed a significant and happy event. We have just confirmed that there exists between us a relationship which among men is of the highest order — that of friendship.

We have met throughout the negotiations in a climate of good spirit and mutual respect. We have dealt, in part, with mutual guarantees for individual rights and property rights of our citizens. These are fundamental possessions of the peoples of democratic nations and possessed exclusively by those who live in a free society.

Having now expressly declared our traditional ties of friendship which have been knitted together over a long period with the element of trust, it seems to me that from this point forward our greater responsibilities to each other will begin.

It is with that spirit of warm affection and admiration for the people of the Grand Duchy of Luxembourg that we, as representatives of the United States, appear here today to do this act. »

A l'issue de la cérémonie de la signature du Traité le communiqué suivant a été publié :

Aujourd'hui a eu lieu au Ministère des Affaires Etrangères à Luxembourg, la signature du Traité d'Amitié, d'Etablissement et de Navigation entre le Grand-Duché et les Etats-Unis d'Amérique. Du côté américain, Monsieur l'Ambassadeur James Wine a signé le Traité; du côté luxembourgeois, la signature a été apposée par M. Eugène Schaus, Ministre des Affaires Etrangères.

Le nouveau traité comprend 19 articles ainsi qu'un Protocole. Il ressemble dans une large mesure aux traités d'amitié, d'établissement et de navigation que les Etats-Unis d'Amérique ont déjà conclus ces dernières années avec une vingtaine de pays. Chacun des pays signataires s'engage notamment :

1) à accorder aux ressortissants et aux sociétés de l'autre Partie Contractante un traitement non moins favorable que celui qu'il accorde à ses propres nationaux et sociétés en ce qui concerne un grand nombre d'activités commerciales, financières et industrielles;

2) à veiller à la protection des personnes, des biens et des intérêts de ressortissants de l'autre Partie Contractante;

3) à observer la règle de la non-discrimination en matière d'impôts à l'égard des personnes et des sociétés de l'autre partie;

4) à appliquer des restrictions de change seulement suivant des règles soigneusement définies qui assurent un traitement raisonnable.

Le nouveau traité n'est cependant pas un traité de commerce, car il ne comprend pas de stipulations pour la réglementation des échanges de biens entre les deux pays. Il ne contient pas non plus des dispositions détaillées en matière de navigation, étant donné que le Grand-Duché de Luxembourg n'a pas d'accès à la mer. Toutefois, une disposition d'ordre général a été incluse pour couvrir toutes les éventualités en cette matière.

Le traité est le premier de son genre à être signé entre les Etats-Unis et le Grand-Duché. La signature est un témoignage du resserrement des liens économiques et culturels entre les deux pays. Dans le cadre des relations de plus en plus intenses entre les économies des continents européen et nord-américain, les deux Gouvernements ont été conscients des avantages mutuels qu'une telle base conventionnelle apporte au futur développement de ces liens. Enfin il y a lieu de relever que ce traité est le sixième accord international en matière d'établissement signé par le Gouvernement américain avec un membre de la Communauté Economique Européenne; de cette façon il vient combler une lacune qui existait à l'égard du Luxembourg.

A la suite de la cérémonie de signature, Monsieur l'Ambassadeur des Etats-Unis a réuni à l'Ambassade les membres du Gouvernement ainsi que les person-

nalités qui ont été associées à l'élaboration du traité d'amitié.

Pour conclure M. le Ministre Eugène Schaus a encore fait les observations suivantes devant les journalistes réunis au Ministère des Affaires Etrangères:

Le Traité d'Amitié, d'Etablissement et de Navigation entre le Grand-Duché de Luxembourg et les Etats-Unis d'Amérique consacre essentiellement l'ensemble des droits et garanties dont jouissent en fait les nationaux et sociétés de l'une des Parties Contractantes dans le territoire de l'autre. Dans presque tous les cas, il se base sur le Traitement national. Un protocole accompagne le Traité proprement dit. Ce protocole précise la portée de certains articles de celui-ci ou l'interprétation que les Parties Contractantes ont voulu lui donner.

En signant ce Traité d'Amitié, le Gouvernement luxembourgeois lui donne la signification d'une nouvelle manifestation de la volonté politique de renforcer nos relations avec les U.S.A. Il voit l'avantage de la consécration officielle d'une situation de fait dans le moment où l'industrie américaine envisage avec de plus en plus d'intérêt une collaboration industrielle avec les pays d'Europe.

Le Traité assure également la protection des citoyens et sociétés luxembourgeois établis aux Etats-Unis d'Amérique ou projetant de s'y établir ou d'y exercer une activité.

Le Traité n'altère pas les législations et réglementations nationales en vigueur.

Le Passage à la deuxième étape du Marché Commun

Le 14 janvier 1962, après une séance nocturne, le Conseil de Ministres de la Communauté Economique Européenne a mis fin à une longue session de 23 jours pendant laquelle il a approuvé les lignes essentielles de la première politique agricole commune de l'Europe.

Les Gouvernements des pays membres de la CEE étaient finalement parvenus à se mettre d'accord sur les problèmes dont dépendait le passage de la première à la deuxième étape de la réalisation du Marché Commun. La session s'était terminée par la déclaration que « Le Conseil des Ministres constatait à l'unanimité que l'essentiel des objectifs, spécifiquement fixés par le Traité de Rome avait été effectivement atteint et que les engagements avaient été tenus. » Cette déclaration signifiait donc que le Marché Commun passait dans sa seconde phase avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 1962.

Le Gouvernement luxembourgeois était représenté à ces travaux par M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement et Ministre des Affaires Etrangères et par M. Emile Schaus, Ministre de l'Agriculture.

A l'issue des travaux du Conseil de Ministres, M. Walter Hallstein, Président de la Commission Econo-

mique de la Communauté Européenne avait rendu public la déclaration suivante :

C'est une victoire pour la Communauté et pour l'agriculture européenne. Nous abordons la deuxième étape non seulement avec une Communauté européenne renforcée, mais aussi avec de nouvelles tâches et de nouvelles perspectives d'envergure.

Le pas décisif qui mène la Communauté du stade de la suppression des obstacles aux échanges et des autres distorsions à celui d'une véritable politique commune constructive est accompli.

La décision de passer à la deuxième étape nous a fait simultanément surmonter la dernière barrière où le veto d'un seul Etat aurait suffi à retarder tout le développement de la Communauté. Il en résultera de fortes impulsions pour une réalisation à nouveau renforcée et accélérée de notre Communauté.

Ces décisions ont également aplani la voie pour les grandes tâches extérieures de la Communauté : adhésion et association de pays européens, association d'Etats africains, et « partnership » avec les Etats-Unis, politique de développement, etc.

L'importance politique du grand résultat obtenu par le Conseil au cours de ces dernières semaines ne

saurait trop être soulignée. Il n'y a pas d'exemple de pareille réunion d'hommes politiques européens et de fonctionnaires de tout premier rang qui ait duré si longtemps, qui ait travaillé avec une telle intensité et qui se soit mise aussi inconditionnellement au service du progrès européen. C'est là une preuve convaincante de la réalité de notre Communauté et de sa capacité d'adopter des décisions politiques de premier ordre.

Le pacte européen se trouve reconduit, la voie est ouverte à un avenir commun.

D'autre part, après la session du Conseil de Ministres de la C.E.E., Monsieur le Président Hallstein a adressé le télégramme suivant à Son Excellence Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement :

« Monsieur le Président du Conseil. A l'occasion de l'heureux dénouement de la Session du Conseil de Ministres consacrée à la politique agricole européenne et au passage à la deuxième étape, je vous adresse mes remerciements sincères pour votre contribution si énergique et si efficace à cette réussite. Votre très dévoué Walter Hallstein. »

Dans toutes les capitales les hommes politiques soulignèrent l'importance historique de la décision du Conseil de Ministres dans le cadre de la construction de l'Europe.

Le 16 janvier, au cours de la session de la Chambre des Députés à Luxembourg, M. Emile Schaus, Ministre de l'Agriculture, a fait un exposé sur les résultats des travaux du Conseil de la CEE à Bruxelles. Nous reproduisons ci-après le texte de la déclaration de M. le Ministre Emile Schaus :

« Monsieur le Président,
Messieurs les Députés,

Permettez-moi de profiter de la séance d'aujourd'hui pour informer la Chambre des résultats des travaux du Conseil de la CEE. Depuis plus d'un mois, ces travaux ont tenu la première page des journaux. Depuis le 18 décembre dernier, le Conseil a pratiquement siégé en permanence.

Le 14 janvier 1962, à 4.55 h. du matin, les travaux ont pu être conclus sur un accord général.

La date du 14 janvier 1962 doit être qualifiée d'historique. Elle consacre définitivement la marche de l'Europe vers son unification économique et politique. L'idéal communautaire a triomphé des intérêts particuliers nationaux. La voie de l'Europe vers son destin est désormais irréversible.

L'objet des travaux du Conseil était de décider du passage à la deuxième étape. En vertu de l'article 8 du Traité CEE, ce passage est conditionné par la constatation que l'essentiel des objectifs spécifiquement fixés par le Traité pour la première étape a été effectivement atteint et que, sous réserve des exceptions et procédures prévues au Traité, les engagements ont été tenus. Cette constatation est effectuée au terme de la quatrième année par le Conseil, statuant à l'unanimité sur proposition de la Commission.

Le 14 janvier 1962, le Conseil a constaté que l'essentiel des objectifs, fixés par le Traité pour la

première étape, a été atteint, et il a décidé de passer à la deuxième étape. Cette décision prendra effet à partir du 1. 1. 1962. Le Gouvernement français s'est cependant réservé le droit de soumettre cette décision à l'accord officiel de son Conseil des Ministres. Cette réserve, de pure forme, ne porte en rien atteinte à l'accord qui est intervenu au Conseil du Marché Commun.

La décision du 14 janvier 1962 a une importance capitale pour l'Europe. La suppression des entraves dans les échanges intra-communautaires sera poursuivie. Le tarif commun extérieur sera progressivement mis en place. Aux yeux du monde extérieur, le Marché Commun apparaîtra donc de plus en plus comme une entité économique. Sur le plan du fonctionnement interne de la Communauté, la règle de l'unanimité sera remplacée dans de nombreux domaines par celle de la majorité qualifiée, renforçant ainsi le caractère supranational des institutions de la Communauté. La date du 14 janvier 1962 marque enfin le début de la politique agricole commune.

Les problèmes agricoles constituaient en effet la pierre d'achoppement des travaux du Conseil. Le Gouvernement français avait fait nettement comprendre qu'il ne pourrait souscrire au passage à la deuxième étape tant que des progrès décisifs n'eussent été faits dans l'établissement de la politique agricole commune.

Les difficultés auxquelles se heurtait le Conseil étaient à la fois techniques et politiques.

De nombreuses délégations ne cachaient pas leur scepticisme de pouvoir arriver, en si peu de temps, à des décisions couvrant l'essentiel du secteur agricole. Les faits leur ont donné tort. Le Conseil a arrêté les règlements sur les céréales, la viande porcine, les œufs, la volaille, les fruits et légumes, le vin, ainsi que sur les articles 42, 44 et 235 du Traité.

Il était de loin plus difficile de vaincre l'opposition d'intérêts et la divergence des conceptions politiques et économiques qui existaient entre les différentes délégations. Ce furent les problèmes du financement communautaire, du rapprochement des prix, de la clause de sauvegarde et de la durée du stade préparatoire qui retenaient le plus l'attention du Conseil. Ici également, des solutions de compromis ont pu être trouvées.

Les décisions du Conseil sur la politique agricole commune peuvent être brièvement résumées comme suit : Une organisation commune de marché sera appliquée, à partir du 1. 7. 1962, pour les céréales, la viande porcine, les œufs, la volaille, les fruits et légumes, le vin. Pour les produits laitiers, la viande bovine et le sucre, le Conseil a pris l'engagement d'arrêter, avant le 1^{er} mai 1962, des règlements qui entreront en application le 1^{er} novembre 1962.

Le cadre relativement étroit qui m'a été tracé pour ma communication d'aujourd'hui ne me permet pas d'entrer dans le détail de ces règlements. Une discussion ne pourra d'ailleurs s'engager valablement que lorsque le texte des décisions sera disponible. La Chambre aura d'ailleurs l'occasion d'en discuter plus amplement, lors des débats budgétaires, lorsqu'elle aura à décider de l'orientation à donner à la poli-

tique agricole du Gouvernement. Permettez-moi dès lors de vous exposer très succinctement l'essentiel de ces règlements.

Il est institué un système de prélèvement pour les céréales, les porcs, les œufs et la volaille. En vertu de ce système, les échanges intra-communautaires et ceux avec les pays tiers sont soumis à la seule condition qu'un prélèvement soit effectué pour éliminer les différences de prix existant encore actuellement. Tout recours aux restrictions quantitatives et à des mesures d'effet équivalent, ainsi qu'à l'article 44 du Traité (prix minima) est interdit. Toutefois, une clause de sauvegarde est prévue permettant aux pays membres de prendre, en cas de crise grave, des mesures spéciales de protection, sous le contrôle de la Communauté. Pour les céréales, la stabilisation des prix sera obtenue par des interventions dans le marché. De telles interventions, dans une mesure moindre cependant, sont également possibles pour la viande porcine.

Les prélèvements intra-communautaires seront progressivement éliminés pendant la période préparatoire, en fonction du rapprochement des prix à l'intérieur de la Communauté.

La durée de la période préparatoire prévue pour l'établissement de la politique agricole commune est en principe égale à 7 ans et demi, à compter du 1^{er} juillet 1962, c'est-à-dire égale au temps normal prévu par le Traité pour la période transitoire. Cette durée pourra cependant être raccourcie par le Conseil.

Le premier rapprochement des prix des céréales sera décidé par le Conseil au début de 1963 et se rapportera aux céréales récoltées en 1964. Parallèlement au rapprochement des prix s'opérera la diminution des prélèvements intra-communautaires. En ce qui concerne les produits transformés à base de céréales, tels que les porcs, les œufs et la volaille, le prélèvement intra-communautaire sera réduit pour la partie ayant trait à la protection de l'activité de transformation d'un pourcentage uniforme par année, et pour la partie correspondant à l'incidence du prix des céréales dans le coût d'alimentation, en fonction du rapprochement des prix des céréales.

Les frais d'intervention dans le marché et les restitutions à l'exportation vers les pays tiers seront progressivement pris à charge de la Communauté. Ces charges seront réparties sur les pays membres d'après la clé de contribution budgétaire prévue au Traité et progressivement, dans une mesure croissante, d'après les recettes constituées par les prélèvements perçus vis-à-vis des pays tiers, sans que toutefois la charge totale d'un pays puisse dépasser un pourcentage maximum arrêté par le Conseil.

Pour les fruits et légumes, il est prévu de libérer progressivement les produits normalisés. Le recours à l'article 44 du Traité (prix minima) sera progressivement remplacé par l'application d'une clause de sauvegarde.

Pour le vin, la décision du Conseil prévoit l'établissement avant le 1. 7. 1963 d'un cadastre viticole et déclaration obligatoire des récoltes et des stocks à partir de 1962. L'établissement d'une organisation de marché proprement dite est remise au 1^{er} janvier

1963. D'autre part, le Conseil a pris une décision portant ouverture par l'Italie et la France d'un contingent d'importation de 150.000 hl de vins de qualité, et ouverture par l'Allemagne d'un contingent de 1.200.000 hl, dont 400.000 hl de vin de base. Dans les 800.000 hl restants, il y a un contingent de 210.000 hl de vin blanc, ce qui crée des possibilités d'exportation pour nos vins de qualité.

En dehors des règlements sur les produits, le Conseil a arrêté les règlements d'exécution de certains articles du Traité.

Le règlement sur l'article 42 précise l'application des règles normales de concurrence au secteur agricole. Une disposition expresse a été prévue en faveur des associations agricoles auxquelles les dispositions du Traité concernant les ententes sont rendues inapplicables.

Le règlement sur l'article 44 fixe les critères objectifs pour l'application des prix minima.

Le règlement sur l'article 235 établit les conditions dans lesquelles une taxe compensatoire peut être appliquée à certains produits préparés sur base de produits agricoles.

Nombreux sont ceux qui se posent avec anxiété la question de savoir quelles seront les chances de l'agriculture luxembourgeoise dans le nouveau cadre ainsi posé. Restera-t-il dans le marché commun une place pour l'agriculture luxembourgeoise, de loin la plus défavorisée par les conditions naturelles de production ? Ne succombera-t-elle point sous le poids de la concurrence étrangère ? Quel sera le sort de nos organisations de marché qui, tout en assurant des prix stables et suffisamment rémunérateurs à la production, ont permis l'approvisionnement régulier du consommateur à des prix raisonnables ? Ces problèmes ont toujours été présents dans l'esprit des négociateurs luxembourgeois. Sur deux points importants, satisfaction a été donnée au Luxembourg. Contrairement aux autres pays membres, qui, à la date du 1^{er} juillet 1962, devront avoir aboli toutes les mesures de protection à l'importation, le Luxembourg pourra maintenir pendant la période préparatoire les restrictions quantitatives à l'importation du froment, du seigle, de la viande porcine et des œufs. Le Luxembourg pourra ainsi continuer l'adaptation de son agriculture aux conditions nouvelles du marché sans que des importations en provenance des pays membres et des pays tiers viennent perturber son marché.

D'autre part, le Conseil a également adopté une solution spéciale pour les exportations luxembourgeoises de produits agricoles. L'agriculture luxembourgeoise, tout en ayant les prix nominaux les plus élevés, est excédentaire de froment et de viande porcine. La solution adoptée par le Conseil autorise le Luxembourg à restituer un montant égal à la différence entre ses prix et ceux du pays importateur, tout en lui assurant le bénéfice de la préférence communautaire.

Dans l'immédiat, rien ne semble donc changé. L'agriculture luxembourgeoise pourra continuer à produire aux prix actuels, tout en étant assurée de trouver des débouchés chez ses partenaires pour ses excédents de production.

La réalité est cependant bien plus complexe. Si, dans le domaine des prix, rien n'est encore changé par rapport à la situation antérieure, le Luxembourg n'échappera cependant pas au rapprochement des prix qui sera décidé dans les années à venir. Cela signifie que les prix agricoles luxembourgeois s'aligneront progressivement sur les prix de la Communauté. Ces prix seront en tout cas inférieurs aux prix actuels luxembourgeois. Des efforts considérables devront dès lors être entrepris afin de mettre l'agriculture luxembourgeoise en mesure de produire à des prix plus compétitifs.

D'autre part, le Luxembourg devra avoir adapté, avant le 1^{er} juillet 1962, son organisation des marchés agricoles à celle prévue dans les règlements. Des changements importants devront être opérés. La forme d'organisation que le Conseil a adoptée est moins rigide que celle que nous avons connue jusqu'ici. A l'avenir, il sera davantage fait appel à l'esprit d'initiative et à la responsabilité propre du producteur. Les prix agricoles pourront se mouvoir dans de plus larges limites.

Les difficultés seront dès lors doubles. D'une part, il s'agira de s'adapter à des formes nouvelles d'organisation des marchés, d'autre part, des efforts considérables devront être faits pour augmenter la productivité agricole de façon à ce que l'agriculture

puisse non seulement se maintenir, mais encore progresser dans les nouvelles conditions économiques.

L'exposé que j'ai eu l'honneur de faire ici à la Chambre il y a quelques semaines avait surtout trait à ce deuxième problème. A cette occasion, j'avais soumis à la Chambre le programme d'une politique agricole luxembourgeoise. Je me permets de reprendre les grandes lignes de ce programme :

- Intégration de l'agriculture dans l'économie nationale,
- Assurance d'un revenu équitable à l'agriculture luxembourgeoise,
- Création d'une loi agraire qui devra constituer la base et l'assurance des mesures pour atteindre les objectifs du maintien et du développement d'une paysannerie saine et productive.

L'application de ce programme ne devra plus souffrir de retard. Il y va l'existence de notre agriculture. Le Gouvernement se propose de soumettre à la Chambre, lors des discussions budgétaires, ensemble avec le rapport sur la situation de l'agriculture, un plan d'orientation et d'adaptation de l'agriculture luxembourgeoise à la politique agricole commune. Le Gouvernement a le ferme espoir que la Chambre des députés ne lui refusera pas sa collaboration pour la réalisation rapide de cet objectif capital pour l'avenir de notre pays. »

Le dixième Anniversaire de la Fédération Européenne des Associations Nationales d'Ingénieurs

Le 19 janvier 1962 a été célébré à Luxembourg le dixième anniversaire de la Fédération Européenne des Associations Nationales d'Ingénieurs, dont le Comité-directeur a tenu à cette même occasion sa trentième réunion de travail.

C'est le 7 septembre 1951 que la Fédération Internationale des Associations Nationales d'Ingénieurs a été fondée à Luxembourg par les associations nationales de la République Fédérale d'Allemagne, d'Autriche, de Belgique, de France, d'Italie, de Luxembourg et de Suisse. La Fédération groupait alors 175.000 ingénieurs.

Depuis 1951 neuf pays ont adhéré à la Fédération Internationale, à savoir : La Grèce, l'Espagne, le Portugal, la Yougoslavie, la Turquie, les Pays-Bas, la Suède, la Finlande et le Danemark. La Fédération compte aujourd'hui à peu près 350.000 ingénieurs.

Le 16 juillet 1956 la Fédération Internationale a changé son titre et s'appelle depuis lors Fédération Européenne des Associations Nationales d'Ingénieurs (F.E.A.N.I.).

La F.E.A.N.I. organise régulièrement des congrès au cours desquels un thème général est analysé. Les thèmes traités dans le passé étaient : « La préparation de l'Ingénieur et son rôle dans la Société », « L'Ingénieur et l'Europe », « L'Ingénieur et l'aménagement de l'Europe unie ».

Au cours de sa réunion à Luxembourg les 19 et 20 janvier, le bureau exécutif de la FEANI a notamment préparé l'ordre du jour du prochain congrès qui aura lieu à Munich en 1963 sous le thème « Ce que le monde d'aujourd'hui demande à la technique ».

La réunion de Luxembourg, à laquelle prirent part une trentaine de délégués représentant la République Fédérale d'Allemagne, la Belgique, la France, la Grèce, le Luxembourg, les Pays-Bas, la Suède et la Yougoslavie, était placée sous la présidence de M. le Ministre S. Balke, Président de la FEANI.

Pour fêter le dixième anniversaire de la FEANI un banquet eut lieu à l'Hôtel Brasseur en présence des délégués de la Fédération et de nombreuses personnalités, notamment M. Emile Schaus, Ministre de l'Education Nationale, MM. Albert Wehrer et Heinz Pothoff, Membres de la Haute Autorité de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, M. Emile Hamilius, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg.

A cette occasion M. Thyès, Président de l'Association Luxembourgeoise des Ingénieurs Diplômés, souhaita la bienvenue aux invités et mit l'accent sur le développement de la Fédération Européenne des Associations Nationales des Ingénieurs.

M. Emile Schaus, Ministre de l'Education Nationale, prononça ensuite un discours dont nous reproduisons le texte ci-après :

Monsieur le Président,
Messieurs les Membres des Communautés Européennes,
Monsieur le Bourgmestre,
Mesdames, Messieurs,

L'ingénieur, comme son ancêtre Prométhée le voleur de feu, ne recule devant rien, même pas devant le scrupule d'inviter à prendre la parole un Ministre qui sort des longues et fatigantes négociations que vous savez et qui ont vu s'écrouler littéralement d'épuisement plus d'un des fameux managers de l'Europe future.

Mais comme on me voyait sorti indemne de ce marathon dialectique, je ne pouvais que m'incliner et accepter une invitation qui — je l'avoue sans réticence — m'a honoré et fait infiniment plaisir.

Car devant vous, il ne s'agit pas pour moi d'engager une responsabilité internationale (même si vos travaux contribuent à resserrer les liens de la coopération européenne), devant vous il ne s'agit pas non plus de croiser le fer pour la défense d'intérêts nationaux. Mais il s'agit de remplir une mission agréable celle de vous apporter l'hommage que le Gouvernement luxembourgeois rend à vos travaux et d'associer notre Gouvernement à la commémoration d'un anniversaire qui nous est d'autant plus sympathique qu'il rappelle que c'est justement ici même, qu'il a dix ans, votre Fédération Européenne a pris naissance et que celui qui pour ainsi dire l'a tenue sur les fonts baptismaux a été mon ancien maître et ami et mon prédécesseur dans mes fonctions actuelles, j'ai nommé feu Pierre FRIEDEN.

Enfin, si le moi n'était pas haïssable je vous avouerais que vous avez devant vous un homme qui, jeune bachelier, avait longtemps hésité entre les lettres et les sciences, et bien peu s'en est donc fallu qu'aujourd'hui moi-même je ne fusse un des vôtres ...

Mais en dépit du coup du destin — ou plutôt des personnes qui m'ont aiguillé vers les lettres, je suis des vôtres avec mon cœur et avec ma raison.

Car si mon cœur continue d'admirer et d'aimer le jeu de démiurge auquel se plaisent vos calculs et vos réalisations, ma raison m'engage à reconnaître l'importance vitale que revêt aujourd'hui une profession qui est en train de modifier et de transformer le visage de notre globe et de pousser l'audace jusqu'à conquérir les étoiles ...

Qu'on le veuille ou non, notre siècle est celui de la science et de son application pratique la technique. Cette promotion d'une carrière qu'est la vôtre, est un signe de notre temps, et il serait vain de vouloir l'ignorer. C'est en vos mains que se trouve la configuration future de notre terre et de notre vie.

C'est dire quelle est votre mission, votre responsabilité. Vous ne jonglez pas uniquement avec des formules et des chiffres, vous ne créez pas seulement des machines et des usines et des appareils, mais vous êtes appelés à changer notre univers et notre mode de vivre, de sentir et de penser. Vous avez

donc une mission civilisatrice à remplir, et à cet effet l'humain doit primer la technique, servante de l'homme qui l'a créée.

De même qu'en tant qu'individu l'ingénieur ne peut se passer d'une vaste culture générale pour entrevoir les problèmes qui dépassent la sphère de sa spécialisation ni d'une formation philosophique, psychologique et morale, pour pouvoir devenir le vrai chef et l'entraîneur et le compagnon des ouvriers qu'il est appelé à diriger, la science et la technique ne doivent oublier qu'elles sont au service de l'homme, de l'humanité.

Mais ce sont là les notions qui vous sont familières. Malgré la force démoniaque de la technique et les effroyables menaces qu'elle contient, vous-mêmes aimez la formule : humanisation de la technique, ou même les Humanités techniques. L'alternative : Humaniste-technicien, est en effet aujourd'hui un faux problème.

« Le technicien, disait P. FRIEDEN, ne doit pas méconnaître l'homme et l'homme ne doit pas méconnaître la technique. Nous aurons à tenir la balance entre les deux : équilibrer science et sagesse, technique et morale, voilà un des grands problèmes de l'avenir. »

Ce problème est tellement actuel que pour l'illustrer vous n'avez qu'à lire le dernier Prix Théophraste-Renaudot : « Les Blés » de Roger Bordier, où l'auteur chante les beautés et la grandeur de la réalisation technique au service de l'économie en renouvelant ainsi nos conceptions esthétiques comme l'avait d'ailleurs déjà fait un des vôtres, notre poète luxembourgeois Paul Palgen dans « La Pourpre sur les crassiers ». Et en qualité de Ministre de l'Agriculture je suis bien placé pour apprécier l'apport décisif de la technique mise au service et au profit de la refonte de la politique et de l'activité agricoles.

Il en est d'ailleurs ainsi dans tous les secteurs. A une époque où l'humanité ne se conçoit plus sans la technique, où le concours de la technique s'impose dans tous les domaines, où la technique nous baigne à tous les instants de notre existence, « ce que le monde d'aujourd'hui demande à la technique » est une préoccupation de l'heure, et je suis heureux d'y retrouver le thème même de votre prochain congrès.

Aussi, conscients de cette grande mission de pionniers du présent et de l'avenir, vous n'avez pas tardé à en tirer les conclusions immédiates. Au moment même où notre Europe se réveillait du terrible cauchemar, où cette Europe saignait encore de mille blessures, où les conditions économiques étaient aussi précaires qu'étaient considérables ses besoins, vous avez, vous les ingénieurs, décidé d'unir en une Fédération Européenne vos Associations nationales pour servir en commun notre Europe renaissante et pour lier votre cause à celle des problèmes européens qui ne peuvent être résolus qu'au prix d'un effort uni et persévérant.

Et dans cet effort votre rôle est des plus éminents : forger cette arme maîtresse qu'est la technique dans la lutte pour l'existence et dans la création des valeurs matérielles, tout en préservant et sauvant cette prédominance que notre vieille Europe a toujours

accordée aux valeurs essentiellement humaines, celles de l'esprit et du cœur.

Groupant aujourd'hui plus de 350.000 ingénieurs de 16 pays européens, votre Fédération constitue une armée qui, sans canons et sans avions, est aux premières lignes de notre système de défense. Comment dès lors ne serais-je pas heureux de vous présenter à l'occasion de votre jubilé que vous avez eu la délicate attention de fêter ici, sur les lieux mêmes de votre fondation, mes plus chaleureuses félicitations et mes vœux les plus ardents afin que vos travaux soient couronnés de succès et d'efficacité, et afin que, grâce à votre sagesse et à votre science, soit créée une condition humaine toujours plus digne de l'homme originel, une condition qui assure, avec et par la prospérité, la paix sur la terre et la permanence des hautes valeurs qui seules ennoblissent une civilisation.

Après le discours de M. le Ministre Emile Schaus, M. Georges Gilles (France), Président fondateur de la FEANI, fit l'historique de cette Fédération. Voici le texte du discours de M. Gilles :

Monsieur le Président,

Monsieur le Ministre,

Mesdames, Messieurs,

Les usages veulent qu'un discours prononcé au cours d'un banquet soit constellé de choses aimables et même de bons mots pour parfaire l'ambiance et développer la bonne humeur.

Le mien, ce soir, dérogera à cette règle.

La nature de ma mission et l'étroitesse du temps qui m'est imparti ne me permettront aucune fantaisie.

Veuillez, Mesdames, me le pardonner.

Messieurs,

Il me plaît infiniment d'avoir été convié à célébrer avec vous le 10^e anniversaire de la fondation de notre Fédération.

Oui, un peu plus de 10 années se sont écoulées depuis que, le 7 Septembre 1951, dans cette charmante ville de Luxembourg où nous nous trouvons ce soir réunis, les représentants des ingénieurs de 7 pays d'Europe, l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, la France, l'Italie, le Luxembourg, la Suisse, ont par leur signature donné force de loi à des statuts qui unissaient leurs comités nationaux dans une action commune.

175.000 ingénieurs européens se trouvaient ainsi groupés, l'engagement étant pris en leur nom d'étudier ensemble les problèmes concernant leur formation, leur titre, leur position dans la vie sociale, leur rôle et leurs responsabilités.

L'événement du 7 Septembre 1951 résultait d'une volonté unanime; il était le fruit d'une patiente mise au point.

Permettez-moi, Messieurs, de rappeler que notre Fédération doit sa naissance aux travaux du congrès qui s'est tenu à Constance du 22 au 25 Juin 1949.

Le rapport général de ce congrès avait mentionné en effet la résolution de créer un organisme permanent qui serait chargé de poursuivre l'œuvre entreprise.

Pour donner suite à cette résolution, qui marquait un tournant dans l'évolution de nos problèmes, une première journée d'étude eut lieu, l'année suivante, le 11 Juin, à Fribourg en Brisgau et la tâche de préparer la voie pour la création de la coopération souhaitée fut alors confiée à un Comité permanent internationales.

Le 18 septembre de la même année, encore à Fribourg, les membres de ce Comité internationales ont signé un protocole fixant les conditions de fonctionnement et les tâches de l'organisme à créer et chargé un Bureau exécutif provisoire de préparer la réunion de l'Assemblée générale constitutive.

Le 30 juin 1951, à Paris, ce Bureau exécutif a mis définitivement au point un projet de statuts et fixé une date. Deux mois plus tard, le 7 septembre, comme je l'ai rappelé tout à l'heure, notre Fédération était, ici à Luxembourg, une réalité.

Au banquet de clôture, au nom des délégations qui étaient vos hôtes, Messieurs les Luxembourgeois, et au nom de la toute jeune Fédération :

J'ai remercié M. Diederich, Président de l'Association, M. Musquar, Président de l'Association Luxembourgeoise des Ingénieurs diplômés, et vous, M. Hamilius, Bourgmestre de Luxembourg, pour votre amabilité et pour toutes les dispositions prises en vue d'obtenir que notre manifestation de solidarité internationale soit ce qu'elle a été, c'est à dire une réussite.

Puis j'ai remercié aussi les artisans de la première heure; le très regretté Commandant Marc Marchal qui avait été l'initiateur et l'organisateur du Congrès de Constance et aussi MM. Pené, Guérin, De Lavenne, Nancy.

Il eût fallu mentionner tous les représentants nationaux, car chacun d'eux, avec patience, compétence, et foi dans l'avenir s'était dévoué à l'œuvre commune.

MM. Bluhm et Vieweg pour l'Allemagne,

MM. Weywoda et Pongratz pour l'Autriche,

MM. Salkin et Vandermies pour la Belgique,

MM. Sellier et Gault; Chalmez, Galvaing, Greiveldinger pour la France,

MM. Ferrari-Tonioli et Gennari-Santori pour l'Italie,

MM. Choisy, Soutter et Gonthier pour la Suisse,
M. Reisdorffer pour le Luxembourg.

Hélas, Monsieur Alex Reisdorffer n'est plus parmi nous. Il était une des personnalités les plus marquantes des Associations Luxembourgeoises. Il avait été l'un de nos plus dévoués pionniers; il était notre trésorier.

Permettez-moi, Madame, de saluer ici, devant vous, sa mémoire en notre nom à tous. De ce collègue si sympathique, si attachant et qui l'a si bien servie, la FEANI gardera toujours, j'en suis sûr, un émouvant souvenir. Recueillons-nous, un instant, ce soir, en pensant à lui.

Il en est d'autres qui nous ont quittés.

Le Président Hans Bluhm, Président du VDI, Vice-Président du Deutscher Verband — Technisch

Wissenschaftlicher Verein, Vice-président de notre Fédération.

Sa haute autorité, ses avis toujours empreints de la plus parfaite finesse et de la plus grande objectivité, nous ont été particulièrement précieux.

Ce n'est pas sans émotion que j'évoque maintenant la mémoire de mon ami, mon camarade d'école Paul Gault disparu en 1955.

Il avait su, n'est-ce pas, conquérir tous les esprits et tous les cœurs par la sûreté de son jugement, par son enthousiasme, et par la qualité de ses sentiments.

A ce même banquet de clôture du 7 Septembre 1951, j'ai dit aussi que la création de la FEANI n'était pas une fin en soi et qu'après avoir parlé il faudrait savoir agir pour réaliser.

10 années sont passées et j'ai la satisfaction de pouvoir constater avec vous que l'effort des premiers jours ne s'est pas ralenti et que des résultats tangibles ont été enregistrés.

Je veux vous souligner tout de suite, qu'aux 7 pays fondateurs de 1951, 9 autres pays se sont joints.

La Grèce en 1951, l'Espagne en 1952, le Portugal en 1954, la Yougoslavie en 1955, la Turquie et les Pays-Bas en 1959, la Suède, la Finlande et le Danemark en 1960.

Si bien qu'aujourd'hui, notre Fédération, la Fédération Européenne des Associations Nationales d'Ingénieurs, titre dans lequel le terme d'origine « Internationale » a été remplacé le 16 Juillet 1955 par celui de « Européenne » pour bien marquer sa position et sa vocation, la FEANI donc groupe 350.000 ingénieurs œuvrant de leur métier dans 16 pays de notre continent.

Cette solide construction qu'est maintenant la FEANI ne s'est pas faite toute seule.

Comme je le disais il y a un instant, elle est due aux efforts qui se sont poursuivis à tous les échelons de la Fédération.

Au cours des deux premières années, nos buts ont été plus particulièrement d'une part, d'assurer une meilleure liaison entre tous nos membres et d'obtenir une extension de notre emprise européenne par l'adhésion de nouveaux Comités nationaux, d'autre part, d'assurer notre autorité en établissement de solides et amicales relations avec les autres organisations internationales d'ingénieurs et des liaisons avec les autres organisations internationales, officielles, européennes ou mondiales.

Pour les atteindre, le Bureau exécutif et le Comité de direction de l'époque se sont réunis successivement le 15 décembre 1951 à Paris, le 1^{er} mars 1952 à Zurich, le 21 octobre 1952 à Munich.

Une brochure d'information générale a été diffusée; des accords pour les visites d'ingénieurs de pays à pays ont été conclus; les liaisons avec l'EBSEC européenne et particulièrement avec l'UPADI américaine ont été établies.

En 1953, réunions à Rome le 14 mars, à Barcelone le 28 mars, à Innsbruck le 27 juin; l'aboutissement fut notre premier congrès tenu à Rome du 8 au 10 octobre 1953, dont il a été dit qu'il avait été prestigieux.

A Rome, 1500 ingénieurs sont venus de 15 pays d'Europe et, en outre de la République Argentine, du Chili, de l'Uruguay, du Pérou, des U.S.A., de Syrie, d'Egypte.

L'hospitalité de nos camarades italiens, préparée par l'Association des Ingénieurs et Architectes Italiens, sous l'autorité de son Président Monsieur le Ministre Battista, avec la compétence de son Secrétaire Général Monsieur Rampolla et de son très dynamique « Ministre des Affaires Etrangères », Monsieur Ferrari-Toniolo, fut sans égale, comme toujours.

Le thème de nos travaux était l'étude en commun du « Rôle des ingénieurs » dans l'échelle de la profession technique, dans l'économie, dans l'administration et la vie publique, dans l'ensemble des professions et aussi son rôle social.

Les vœux ont insisté sur la nécessité absolue d'une liaison entre l'humanisme et la technique en indiquant des moyens pour l'établir.

Ils ont exprimé l'intérêt d'une étude sur l'équivalence des titres; ils ont souligné l'opportunité d'une intégration de plus en plus intime des ingénieurs dans la vie économique et sociale de leur pays.

Enfin, il a été spécialement noté que les ingénieurs devaient participer à l'édification de l'Europe nouvelle et demandé à la FEANI qu'à cet effet elle développe ses liaisons avec les divers organismes fédératifs européens.

La mise en œuvre de ce programme a été étudiée par votre Comité de direction le 16 juin 1954 à Bruxelles puis les 14 et 15 mai de la même année à Paris, cette fois sous la présidence de Monsieur Eric Choisy, me succédant à ce poste dont je ne pouvais plus assumer les responsabilités en raison d'une aggravation de mes charges professionnelles.

Nous connaissons tous la haute intelligence, les qualités d'organisateur et l'autorité du Président Choisy, président de la Société Suisse des Ingénieurs et des Architectes; nous devons lui savoir gré d'avoir finalement accepté de rester notre président malgré toutes les obligations qui lui étaient imposées par la réalisation du barrage de la Grande Dixence et le féliciter pour l'œuvre accomplie.

Après une première période de prise de position, d'organisation et de mise en place d'un programme, votre Comité de direction, pour la seconde période de travail qui commençait, se trouvait alors placé devant la tâche d'imposer votre Fédération sur le plan européen.

Il l'a parfaitement remplie.

Le Conseil de l'Europe nous a accordé le statut N° 1 qui permet la collaboration la plus complète. Une journée d'information tenue, ici même à Luxembourg, le 6 juillet 1956, a développé nos relations avec la C.E.C.A.; des contacts étroits ont été établis avec l'OECE et les trois organismes ont animé la première journée d'étude de notre deuxième congrès des 11, 12, 13 et 14 octobre 1956.

Pour ce deuxième congrès, parfaitement organisé par nos amis suisses à Zurich, le thème a été « L'Ingénieur et l'Europe ».

Il a donné l'occasion aux ingénieurs d'Europe de prendre pleine conscience de leur vocation européenne et des responsabilités qu'elle leur impose.

Tout en développant son action sur le plan « Europe » votre Fédération n'a pas négligé les autres plans, et il n'est pas sans intérêt de mentionner que ses rapports avec l'UNESCO et le B.I.T. se sont développés.

Le problème de sa coexistence avec l'EUSEC a par ailleurs, retenu toute son attention et elle s'est félicitée de la création d'un Comité de Liaison qui s'est réuni pour la première fois le 2 octobre 1956. Elle n'est pour rien dans un certain relâchement de ses relations avec l'UPADI, qui s'est produit à cette époque, malgré toute l'habileté et le dévouement du Président Choisy et de notre camarade espagnol le Président Garcia Diego.

Et voici, qu'après Zurich, une troisième période triennale s'est ouverte au cours de laquelle votre Comité de direction s'est ouverte au cours de laquelle votre Comité de direction s'est attaqué particulièrement à deux problèmes précis de sa compétence posés par les congressistes :

- l'organisation d'un enseignement supérieur européen destiné aux ingénieurs,
- la qualification des ingénieurs sur le plan européen.

L'intérêt d'un enseignement supérieur européen pour mettre un certain nombre d'ingénieurs à même de traiter correctement les questions soulevées par l'organisation de l'Europe ne se discute pas.

Documentée et soutenue par ses membres, la FEANI a mis au point la formule d'un séminaire qui se tiendrait à Lausanne en 1960, avec l'appui et la contribution des Hautes Autorités Européennes.

Les études concernant la qualification des ingénieurs sur le plan européen ont été confiées à une commission présidée par notre infatigable ami, Monsieur Soutter. Elles ont été conduites en liaison avec les membres nationaux, compte tenu des dispositions du traité de Rome qui les marquaient d'une certaine urgence.

Déliçates, compliquées, difficiles, elles ont abouti, devant l'impossibilité de faire mieux pour le moment, à l'idée de la création d'un « Registre Européen des Ingénieurs Diplômés ».

Il convenait évidemment que ses projets soient entérinés par les organismes intergouvernementaux européens; ce fût l'un des buts du congrès que nos amis belges organisèrent à Bruxelles du 9 au 12 septembre 1959 avec tout le brio dont nous nous souvenons.

Sous la présidence de Monsieur Max Nokin, le rapporteur général du Congrès de Zurich, le Congrès de Bruxelles s'est développé sur le thème général « L'Ingénieur et l'aménagement de l'Europe Unie ».

Ce titre indiquait bien qu'il s'agissait non plus de brasser des idées mais de résoudre des problèmes concrets.

Le travail en commun avec les Organismes Intergouvernementaux fut conduit par leurs plus hauts dirigeants.

Après votre remarquable conférence, Monsieur le Président Balke sur la « Mission de l'ingénieur dans la Société », Monsieur Hirsch, Président de la Commission Européenne de l'Energie Atomique, Monsieur Finet, Président de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, Monsieur Hallstein, Président de la Communauté Européenne Economique, Monsieur Sergent, Secrétaire Général de l'OECE, ont bien voulu diriger eux-mêmes les débats de nos séances de travail.

La Banque Européenne d'Investissement a jugé opportun de nous faire documenter par son directeur des Etudes, Monsieur Alberto Campolongo.

Il ne saurait être question de rappeler ce soir toutes les informations recueillies au cours du Congrès de Bruxelles.

La tâche s'élargissait; mais la puissance de la FEANI croissait en proportion puisque, comme je l'ai dit tout au début de mon exposé, les années 1959 et 1960 ont vu 5 nouveaux comités nationaux se joindre à ceux qui les avaient précédés dans la voie de la création de l'Europe des Ingénieurs.

Investi de la présidence de notre Fédération après le Congrès de Bruxelles, le Président Frédéric Bockkoltz eut notamment à poursuivre l'action menée avec tant de foi par son éminent prédécesseur concernant le séminaire de Lausanne et le registre des ingénieurs diplômés. Il l'a fait avec toute sa compétence et un dévouement dont nous devons le remercier.

Il est regrettable qu'en raison de l'insuffisance du nombre des inscriptions enregistrées pour Lausanne votre Comité de direction ait dû le 4 février 1961 renoncer à l'initiative prise pour répondre aux vœux du Congrès de 1956.

Manifestement, les esprits n'étaient pas encore mûrs pour son épanouissement en forme de complément spécialisé pour les institutions de plus en plus nombreuses ayant un objet similaire, créées de divers côtés.

Mais, ainsi qu'il a été affirmé par le rapport que votre Secrétaire Général, le Général Crochu, a présenté à votre dernière Assemblée Générale, le 7 octobre 1961, le travail accompli a été utilement même fécond en prouvant à tous le dévouement de votre Fédération aux grandes causes relevant de la mission des ingénieurs.

Quant à l'autre projet, celui de la création d'un registre des ingénieurs en vue de leur qualification sur le plan Européen, on peut dire qu'il a progressé d'une manière très satisfaisante.

Un mémorandum, visant spécialement le problème posé par le Marché Commun, en raison de l'urgence, a été remis à la communauté économique Européenne le 21 mars 1960 et étudié avec ses représentations le 10 mai suivant.

Mais des difficultés de toutes sortes restaient à aplanir qu'il m'est impossible d'examiner ici en détail.

Soyez persuadés qu'elles ont coûté beaucoup de peine à votre Commission des Titres travaillant sous l'active impulsion du Président Soutter.

Un nouveau projet a été remis, d'une part à la Commission Economique Européenne le 28 mars 1961, et d'autre part, au Bureau du Personnel Scientifique de l'OECE, dont la mission avait été remarquablement présentée au Congrès de Bruxelles par son directeur, le Docteur Alexandre King, et il est permis de penser maintenant que la FEANI en raison de sa compétence et de l'importance de ses travaux sera associée par l'OECE aux études qui doivent conduire à une solution du problème sur le plan général de l'Europe.

C'est là un important succès.

Messieurs, j'arrive au terme de la mission qui m'avait été confiée de vous dire ce que fut la vie de votre Fédération au cours de ses 10 premières années d'existence.

Il vous appartient, Monsieur le Président Balke, qui avez la charge de nos destinées depuis l'Assemblée Générale tenue le 7 octobre 1961 à Copenhague, de tracer la voie pour notre action future.

Je suis sûr qu'elle tiendra compte de l'accélération des bouleversements techniques, économiques et sociaux qui marquent notre époque.

Nous ne sommes plus seulement à l'ère de la construction de l'Europe, mais à celle de la construction du monde et déjà aussi à l'ère spatiale et il est impossible de comprendre les phénomènes des temps actuels, donc d'agir sagement dans leur cadre, si l'on ne perçoit pas le changement brutal intervenu dans le développement de l'équipement et des conceptions de son emploi.

Il y a une cinquantaine d'années seulement, un homme ne pouvait se faire entendre au même instant que par une centaine de personnes pour déclencher chez elles une réalisation psychologique collective.

On ne disposait à cet égard que de moyens comparables à ceux de Napoléon et même de César et, pratiquement comme eux, on ne pouvait se déplacer pour une action quelconque, que par terre et par mer, certes, nos trains et nos navires allaient beaucoup plus vite que leurs chars et leurs bateaux, mais il fallait encore huit jours pour traverser l'océan.

Trente années passèrent et il fut possible d'enflammer d'un seul coup, directement, quelques milliers d'auditeurs et par la voie des ondes quelques millions; il devint courant de se déplacer par air à la vitesse de 500 km à l'heure.

Vingt années encore, seulement, et aujourd'hui, avec les satellites artificiels qui passent au-dessus de nos continents à 28.000 km à l'heure, la parole ne connaîtra bientôt plus aucune frontière dans le monde, tandis que nos engins spatiaux nous renseignent sur les conditions de leur existence à des millions de kilomètres de notre terre.

Au cours des 10 dernières années, nous sommes passés de l'ère du charbon avec la crainte d'une pénurie à celle des réacteurs atomiques avec la perspective de l'abondance.

Or, ce sont pour une bonne part des ingénieurs qui ont créé ce formidable équipement dont les hommes disposent, et qu'ils continuent à développer pour le meilleur et pour le pire.

Ils doivent aussi se rendre compte que les structures n'ont pas suivi et que le déséquilibre engendre en ce moment des coups de béliers, des craquements.

« Le devoir des organisateurs de la Société humaine est, en ce moment, d'amener les structures à rattraper leur retard sur l'équipement et d'autre part, d'aménager, de promouvoir des structures nouvelles, assez larges, assez souples pour être à même de suivre l'évolution technique. »

Ayant empruntée cette phrase à Monsieur Louis Armand, j'ajoute : « chaque ingénieur est un organisateur pour sa part, à sa place, si petite soit-elle; chaque ingénieur doit donc soumettre ses actions, à cette vue prospective des choses ».

La faiblesse de l'Europe c'est sa structure, établie sur ses frontières, ses langues, son passé.

Mais sa force, ce sont ses effectifs en hommes, ses richesses naturelles, les moyens matériels qu'elle a su se créer et aussi sa culture, son bon sens, ses capacités de synthèse.

Les constructions de l'avenir exigent l'esprit de synthèse.

« L'avenir n'est à personne, l'avenir est à Dieu », lisons-nous dans Victor Hugo. Celui de l'Europe dépend certainement de nombreux facteurs qui nous échappent à nous, ingénieurs : mais il en est sûrement beaucoup d'autres sur lesquels en raison de notre formation et de nos fonctions, nous pouvons, donc nous devons agir.

Messieurs, je vous ai fait entrevoir en commençant que le ton de mon propos serait sérieux voire austère. Il en a été ainsi, veuillez ne pas m'en tenir rigueur.

Veuillez aussi ne pas voir dans ce que je viens de dire, après l'exposé de ce que furent nos dix premières années d'existence, de grands mots et de grandes phrases prononcées dans l'euphorie d'un banquet, ce sont des réalités.

Ici, tout près de Bruxelles où l'accord des Six vient de se consolider, à Luxembourg siège de la Haute Autorité de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, du Secrétariat Général de l'Assemblée Parlementaire Européenne, de la Cour de Justice des Institutions européennes, vous êtes bien placés ce soir, en présence de personnalités investies de hautes fonctions dans la constructions de l'Europe, j'ai nommé MM. Wehrer et Potthoff, membres de la Haute Autorité de la CECA, et M. Krebs, pour sentir que ces réalités commandent la mission des 350.000 ingénieurs européens, que vous représentez. »

Nous reproduisons également le texte du discours de M. le Professeur Docteur Balke, Ministre fédéral de l'Energie Atomique et de l'Economie Hydraulique, prononcé au cours du banquet :

« Meine Damen und Herren !

Die Fülle von Jubiläen, die wir in jedem Jahr in unseren Ländern feiern, läßt uns das zehnjährige Bestehen der FEANI in bescheidenem Licht erscheinen. Es gibt ältere Organisationen, die auf ein hundert- und mehrjähriges Wirken zurückblicken können.

Die tiefgreifenden Änderungen der politischen, wirtschaftlichen und technischen Struktur der Welt

— die ja nicht alle zu einer besseren Ordnung beigetragen haben, sind aber ein Ergebnis der letzten 10-15 Jahre — und daher haben es die jüngeren Organisationen vielleicht etwas leichter, mit den aktuellen Problemen unmittelbar in Berührung zu kommen. Sie können, wenn sie ihre Aufgabe richtig verstehen, schneller reagieren und die Entwicklung beeinflussen, statt hinter ihr herzulaufen.

Hier in Luxemburg hat die FEANI ihre Gründungsversammlung abgehalten und damit die Leistung und die Rolle eines kleinen Landes als eines geistigen Mittelpunktes Europas anerkannt. Es ehrt unsere heutige Tagung daher besonders, daß der erste Präsident der FEANI, Herr Gilles, in unserem Kreise weilte und als Vertreter der Ingenieure unseres großen Nachbarlandes Frankreich mit seiner ausgezeichneten Ansprache dieser geistigen Tradition in so hohem Maß gerecht geworden ist.

Aber nicht nur die FEANI hat in Luxemburg ihre Tätigkeit begonnen, sondern auch die Europäische Gemeinschaft für Kohle und Stahl, die Montan-Union — als erster Zusammenschluß europäischer Länder zu einer integrierten Organisation.

Deshalb betrachtet es die FEANI als besondere Auszeichnung, daß der Erziehungsminister unseres Gastlandes, Herr Emil Schaus und der Bürgermeister der Stadt Luxemburg, Herr Emil Hamilius uns mit ihrer Anwesenheit beehren.

Unsere verehrten Kollegen Herrn Thyès, dem Präsidenten der Association luxembourgeoise des Ingénieurs diplômés und ihrem Vizepräsidenten, Herrn Conter, haben wir herzlich zu danken für die viele Mühe, die sie sich um unsern Aufenthalt und um die Gestaltung dieses festlichen Abends gemacht haben.

Herr Baldauff, der Präsident der Association Luxembourgeoise des Ingénieurs et Industriels, bezeugt uns sein Interesse durch seine Anwesenheit. Wir begrüßen ihn sehr herzlich.

Viele Jahre ist Luxemburg durch Herrn Reisdorffer im Direktionskomitee der FEANI als Schatzmeister vertreten gewesen. Wir werden dieses vortrefflichen Mannes, der uns viel zu früh verlassen hat, immer ehrend gedenken. Er steht mit uns in lebendiger Verbindung durch seine verehrte Gattin. Ihnen, Mme Reisdorffer, gilt der besonders herzliche Gruß des Direktionskomitees. Ihre heutige Anwesenheit gibt uns Grund, zu hoffen, daß wir Sie immer wieder in unserem Kreis begrüßen dürfen.

Luxemburg wird in der Geschichte Europas nicht nur durch seine günstige geographische Lage, sondern auch durch die Aufgeschlossenheit seiner Bevölkerung für geschichtliche Entwicklungen immer eine hervorragende Rolle spielen. Diesem Ruf Luxemburgs verdanken wir wohl auch die Anwesenheit so zahlreicher Damen — denn unsere Bescheidenheit verbietet uns, anzunehmen, daß ein Direktionskomitee allein eine genügende Attraktion darstellt. Andererseits hoffen wir, daß die Damen nicht aus dem Gesichtspunkt der technischen Überwachung — einem sehr wichtigen Teilgebiet der Ingenieurarbeit — uns die Ehre geben, sondern auch — wozu die Ingenieure so selten kommen — zur inneren und äußeren Ver-

schönerung unserer Arbeit. Sie, meine Damen, sollen bei dieser Gelegenheit herzlich bedankt sein für ihre große Geduld, die Sie mit Ihren Männern haben, deren Auffassung von dem, was im Leben wichtig ist, ja nicht immer mit Ihren Wünschen übereinstimmt. Seien Sie uns besonders herzlich willkommen!

Die Entwicklung zu einem gemeinschaftlichen Europa hat in den 10 Jahren unseres Bestehens überraschende Fortschritte gemacht. Auch die Zusammenarbeit, die zwischen der FEANI und den Europäischen Gemeinschaften besteht, wird sich immer enger gestalten. Wir sind erfreut, feststellen zu können, daß auch von seiten dieser Gemeinschaften die Tätigkeit der FEANI immer stärker gewürdigt wird. Als Zeichen dieser Einmütigkeit freue ich mich, die Herren Wehrer und Poitthoff in Vertretung des Herrn Präsidenten Malvestiti begrüßen zu können, ebenso wie Herrn Krebs von der Presse- und Informationsstelle der Europäischen Gemeinschaften.

Es ist eine Genugtuung, daß die Presse sich der Berichterstattung über unsere Tagung eingehend annimmt.

Unsere engen und freundschaftlichen Beziehungen zur « European and United States Engineering Conference », der EUSEC, werden nicht nur durch die Mitgliedschaft zahlreicher technischer Organisationen, sondern auch durch die Anwesenheit ihres Präsidenten, Herrn Brabant, dokumentiert. Die EUSEC hat vor kurzem eine grundlegende Untersuchung über die Ingenieurausbildung in mehreren Ländern durchgeführt, die den Ausbildungsstand umfassend aufzeigt, und damit eine langentbehrte Unterlage für die Tätigkeit der internationalen Ingenieur-Organisation geschaffen.

Der in den einzelnen Ländern unabhängig und historisch entstandene Ausbildungsweg der Ingenieure mit der unterschiedlichen Auffassung über die Bezeichnung « Ingenieur » ist ein starkes Hindernis für die so notwendige, gegenseitige Anerkennung der Ingenieurdiplome und damit bei der Freizügigkeit im Niederlassungsrecht, wie sie u. a. in den Römischen Verträgen für die Sechs-Staaten-Gemeinschaft gefordert wird. Hier sehen wir ein dringendes und wichtiges Aufgabengebiet für die FEANI.

Trotz vieler Schwierigkeiten kann die FEANI auf ein praktisches Ergebnis ihrer Arbeit hinweisen, nämlich das Europäische Register für höhere technische Berufe. Wir können mit Befriedigung feststellen, daß die Europäische Wirtschaftsgemeinschaft und die OECD diese Arbeiten mit Interesse verfolgen und unterstützen.

Wenn ich nun noch einen Blick in die Zukunft wage, so wünsche ich, daß auch die Zustimmung der Europäischen Wirtschafts-Gemeinschaft zu diesen Richtlinien nicht ausbleibt und damit der Weg zur Realisierung dieser Vorhaben frei wird. Dies gilt auch für die ebenso notwendige Anpassung der Ingenieurausbildung und die Anerkennung der erworbenen Diplome.

Beide Aufgaben bürden uns eine hohe Verantwortung auf, wir werden trotz aller unvermeidlichen Hindernisse die Geduld nicht verlieren .

Nicht zuletzt verbindet sich mit diesen Fragen das Problem, ob die bisherige Organisationsform der FEANI diesen Aufgaben gerecht wird. Daher werden die Vorschläge des Schweizerischen Nationalen Komitees der FEANI zur Erweiterung unserer Organisation sehr ernsthaft überlegt werden müssen.

Die nächste Zukunft wird uns außerdem mit der Vorbereitung des IV. Internationalen Kongresses der FEANI beschäftigen, der vom 16. bis 19. Juni in München stattfindet.

Die Diskussion über das Generalthema und über die Einzelthemen haben unsere Überzeugung bestätigt, daß sich der Ingenieur nicht auf seine Berufsaufgaben beschränken darf. Darüber hinaus hat sich ergeben, daß sie Aufgaben der FEANI über den europäischen Kontinent hinauswachsen, weil die Einheit der Welt, die politisch nicht verwirklicht ist, ihre einzige Hoffnung in der Gegenwart auf die Einheit der Technik setzen muß. Deshalb werden auch den Ingenieuren in den entwicklungsfähigen Ländern Aufgaben zufallen, auf die sie sich fachlich und menschlich vorbereiten müssen. Wir haben Anlaß, zu glauben, daß die Einheit der Ingenieurarbeit

durch die Mitwirkung anderer europäischer Länder an der Arbeit der FEANI vervollständigt werden wird.

So sind wir sicher, daß dem IV. FEANI-Kongreß in München der gleiche Erfolg beschieden wird wie den vorausgegangenen in Rom, Zürich und Brüssel.

Wir wollen als Ingenieure, die zu einem wesentlichen Teil die Existenzgrundlagen der Völkerschaften erhalten, nicht vergessen, daß wir in einer Welt leben, die durch geistige Kräfte geformt ist.

So arbeiten wir in der FEANI mit Begeisterung und mit der nüchternen Konzentration auf das Wesentliche, wie es der Ingenieur in seiner Arbeit tun muß, in einer Organisation, die für die europäischen Ingenieure ein Ausdruck des Strebens nach universeller Verantwortung sein und bleiben soll, der sich jeder gute Ingenieur verpflichtet weiß.

Als derzeitiger Präsident der FEANI grüße ich alle unsere Gäste und trinke auf den Erfolg Ihrer Arbeit und Ihr persönliches Wohlergehen. »

M. Brabant, représentant la « Conférence des Sociétés et Ingénieurs de l'Europe Occidentale et des Etats-Unis d'Amérique » clôtura la série des allocutions en portant un toast à la prospérité de la Fédération Européenne des Associations Nationales d'Ingénieurs.

La composition des Gouvernements du Grand-Duché de Luxembourg de 1848 à 1962

Des tableaux de la composition des Gouvernements du Grand-Duché de Luxembourg couvrant la période de 1831 à 1888 avaient été publiés déjà en 1889 par P. RUPPERT dans « Statistique Historique du Grand-Duché de Luxembourg » (Imprimerie Victor Buck, 15 septembre 1889). En 1937 « les Cahiers Luxembourgeois » (Année 1937 N° 2, p. 204-212, 229-237) ont reproduit, dans le cadre d'une étude portant sur « l'Hôtel du Gouvernement », un tableau de la composition des gouvernements luxembourgeois jusqu'en 1936.

Le tableau publié ci-après reproduit la composition de nos gouvernements depuis 1848, année au cours de laquelle le Luxembourg a accédé, par l'entrée en vigueur, le 1^{er} août 1848, de la nouvelle Constitution, à la pleine souveraineté intérieure.

Roger HASTERT, Secrétaire de Légation.

Du 1^{er} août 1848 au 6 décembre 1848

DE LA FONTAINE J.-TH.-I.

JURION Vendelin

SIMONS Ch.-Mathias

ANDRE J.-P.

ULVELING Jean

Président du Conseil, Administrateur Général des Affaires Etrangères, de la Justice et des Cultes;

Administrateur Général de l'Intérieur;

Administrateur Général des Affaires Communales;

Administrateur Général ad interim des Travaux Publics de l'Etat et des Communes et des Affaires Militaires;

Administrateur Général des Finances.

Du 6 décembre 1848 au 23 septembre 1853

WILLMAR J.-Jacques-Madelaine

ULRICH Mathias

METZ Norbert

ULVELING Jean

Président du Conseil, Administrateur Général des Affaires Etrangères, de la Justice et des Cultes, et provisoirement des Affaires de l'Instruction Publique;

Administrateur Général de l'Intérieur, et provisoirement des Travaux Publics de l'Etat et des Communes;

Administrateur Général des Finances, et provisoirement des Affaires Militaires;

Administrateur Général des Affaires Communales.

Du 23 septembre 1853 au 23 septembre 1854

SIMONS Mathias

WURTH François-Xavier

JURION Vendelin

WELLENSTEIN Mathias

SERVAIS Emmanuel

Président du Conseil, Administrateur Général des Affaires Etrangères;

Administrateur Général de la Justice;

Administrateur Général de l'Intérieur;

Administrateur Général des Travaux Publics;

Administrateur Général des Finances.

Du 23 septembre 1854 au 24 mai 1856

SIMONS Mathias

WURTH François-Xavier

JURION Vendelin

SERVAIS Emmanuel

THILGES Edouard

Président du Conseil, Administrateur Général des Affaires Etrangères;

Administrateur Général de la Justice;

Administrateur Général de l'Intérieur;

Administrateur Général des Finances;

Administrateur Général des Affaires Communales.

Du 24 mai 1856 au 2 juin 1857

SIMONS Mathias

WURTH François-Xavier

SERVAIS Emmanuel

EYSCHEN Charles-Gérard

DE SCHERFF Paul

Président du Conseil, Administrateur Général des Affaires Etrangères;

Administrateur Général de l'Intérieur;

Administrateur Général des Finances;

Administrateur Général de la Justice;

Administrateur général des Travaux Publics.

Du 2 juin 1857 au 29 novembre 1857

SIMONS Mathias	Président du Conseil, Administrateur Général des Affaires Etrangères;
WURTH François-Xavier	Administrateur Général de l'Intérieur;
SERVAIS Emmanuel	Administrateur Général des Finances;
EYSCHEN Charles-Gérard	Administrateur Général de la Justice;
DE SCHERFF Paul	Administrateur Général des Chemins de Fer;
AUGUSTIN Guillaume-Mathias	Administrateur général des Travaux Publics.

Du 29 novembre 1857 au 12 novembre 1858

SIMONS Mathias	Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, Directeur Général des Affaires Etrangères;
WURTH François-Xavier	Directeur Général de l'Intérieur;
AUGUSTIN Guillaume-Mathias	Directeur Général de la Justice et des Finances;
DE SCHERFF Paul	Administrateur Général des Chemins de Fer (avec voix au Conseil).

Du 12 novembre 1858 au 23 juin 1859

SIMONS Mathias	Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, Directeur Général des Affaires Etrangères;
AUGUSTIN Guillaume-Mathias	Directeur Général de la Justice et des Finances;
ULVELING Jean	Directeur Général de l'Intérieur.

Du 23 juin 1859 au 15 juillet 1859

SIMONS Mathias	Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, Directeur Général des Affaires Etrangères, chargé provisoirement des Affaires de la Justice et des Travaux Publics;
ULVELING Jean	Directeur Général de l'Intérieur, chargé provisoirement des Affaires des Finances.

Du 15 juillet 1859 au 26 septembre 1860

SIMONS Mathias	Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, Directeur Général des Affaires Etrangères;
ULVELING Jean	Directeur Général des Finances;
THILGES Edouard	Directeur Général de l'Intérieur et de la Justice.

Du 26 septembre 1860 au 9 septembre 1863

Baron DE TORNACO, Victor	Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, Directeur Général des Affaires Etrangères et des Travaux Publics;
ULVELING Jean	Directeur Général des Finances;
JONAS Michel	Directeur Général de l'Intérieur et de la Justice.

Du 9 septembre 1863 au 31 mars 1864

Baron DE TORNACO, Victor	Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, Directeur Général des Affaires Etrangères et des Travaux Publics;
ULVELING Jean	Directeur Général des Finances;
NEUMAN Bernard-Hubert	Directeur Général de l'Intérieur et de la Justice.

Du 31 mars 1864 au 26 janvier 1866

Baron DE TORNACO, Victor	Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, Directeur Général des Affaires Etrangères;
ULVELING Jean	Directeur Général des Finances;
SIMONS Ernest	Directeur Général de l'Intérieur et des Travaux Publics;
VANNERUS Henri	Directeur Général de la Justice.

Du 26 janvier 1866 au 3 décembre 1866

Baron DE TORNACO, Victor	Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, Directeur Général des Affaires Etrangères;
ULVELING Jean	Directeur Général de l'Intérieur;
SIMONS Ernest	Directeur Général des Finances;
VANNERUS Henri	Directeur Général de la Justice.

Du 3 au 14 décembre 1866

Baron DE TORNACO, Victor	Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, Directeur Général des Affaires Etrangères;
ULVELING Jean	Directeur Général de l'Intérieur;
DE LA FONTAINE, Léon	Directeur Général de la Justice et des Finances.

Du 14 décembre 1866 au 18 juin 1867

Baron DE TORNACO, Victor	Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, Directeur Général des Affaires Etrangères;
DE LA FONTAINE, Léon	Directeur Général de la Justice;
DE COLNET D'HUART, Jean	Directeur Général des Finances;
Baron DE BLOCHAUSEN, Félix	Directeur Général de l'Intérieur.

Du 18 juin 1867 au 3 décembre 1867

Baron DE TORNACO, Victor	Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, Directeur Général des Affaires Etrangères;
DE COLNET D'HUART, Jean	Directeur Général des Finances;
Baron DE BLOCHAUSEN, Félix	Directeur Général de l'Intérieur.

Du 3 décembre 1867 au 30 septembre 1869

SERVAIS Emmanuel	Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, Directeur Général des Affaires Etrangères;
THILGES Edouard	Directeur Général des Affaires Communales;
VANNERUS Henri	Directeur Général de la Justice;
DE COLNET D'HUART, Jean	Directeur Général des Finances.

Du 30 septembre 1869 au 12 octobre 1869

SERVAIS Emmanuel	Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, Directeur Général des Affaires Etrangères, chargé provisoirement de la Direction Générale des Finances;
THILGES Edouard	Directeur Général des Affaires Communales;
VANNERUS Henri	Directeur Général de la Justice.

Du 12 octobre 1869 au 7 février 1870

SERVAIS Emmanuel	Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, Directeur Général des Affaires Etrangères;
THILGES Edouard	Directeur Général des Affaires Communales;
VANNERUS Henri	Directeur Général de la Justice;
ULVELING Georges	Directeur Général des Finances.

Du 7 février 1870 au 25 mai 1873

SERVAIS Emmanuel	Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, Directeur Général des Affaires Etrangères;
VANNERUS Henri	Directeur Général de la Justice;
ULVELING Georges	Directeur Général des Finances;
SALENTINY Nicolas	Directeur Général de l'Intérieur.

Du 25 mai 1873 au 26 décembre 1874

SERVAIS Emmanuel	Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, Directeur Général des Affaires Etrangères;
VANNERUS Henri	Directeur Général de la Justice;
SALENTINY Nicolas	Directeur Général de l'Intérieur;
DE RÖBE Victor	Directeur Général des Finances.

Du 26 décembre 1874 au 26 avril 1876

Baron DE BLOCHAUSEN, Félix	Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, Directeur Général des Affaires Etrangères;
SALENTINY Nicolas	Directeur Général de l'Intérieur;
DE RÖBE Victor	Directeur Général des Travaux Publics;
FUNCK Alphonse	Directeur Général de la Justice († le 20 avril 1876).

Du 26 avril 1876 au 8 juillet 1876

Baron DE BLOCHAUSEN, Félix Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, Directeur Général des Affaires Etrangères;
SALENTINY, Nicolas Directeur Général de l'Intérieur;
DE RÖBE Victor Directeur Général des Travaux Publics.

Du 8 juillet 1876 au 6 août 1878

Baron DE BLOCHAUSEN, Félix Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, Directeur Général des Affaires Etrangères;
SALENTINY Nicolas Directeur Général de l'Intérieur;
DE RÖBE Victor Directeur Général des Finances;
EYSCHEN Paul Directeur Général de la Justice.

Du 6 août 1878 au 21 septembre 1882

Baron DE BLOCHAUSEN, Félix Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, Directeur Général des Affaires Etrangères;
DE RÖBE Victor Directeur Général des Finances;
EYSCHEN Paul Directeur Général de la Justice;
KIRPACH Henri Directeur Général de l'Intérieur.

Du 21 septembre 1882 au 12 octobre 1882

Baron DE BLOCHAUSEN, Félix Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, Directeur Général des Affaires Etrangères, chargé provisoirement de la Direction Générale des Finances;
EYSCHEN Paul Directeur Général de la Justice;
KIRPACH Henri Directeur Général de l'Intérieur.

Du 12 octobre 1882 au 20 février 1885

Baron DE BLOCHAUSEN, Félix Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, Directeur Général des Affaires Etrangères;
EYSCHEN Paul Directeur Général de la Justice;
KIRPACH Henri Directeur Général de l'Intérieur;
MONGENAST Mathias Directeur Général des Finances.

Du 20 février 1885 au 22 septembre 1888

THILGES Edouard Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, Directeur Général des Affaires Etrangères;
EYSCHEN Paul Directeur Général de la Justice;
KIRPACH Henri Directeur Général de l'Intérieur;
MONGENAST Mathias Directeur Général des Finances.

Du 22 septembre 1888 au 26 octobre 1892

EYSCHEN Paul	Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, Directeur Général des Affaires Etrangères;
KIRPACH Henri	Directeur Général de l'Intérieur;
MONGENAST Mathias	Directeur Général des Finances;
THORN Victor	Directeur Général des Travaux Publics.

Du 26 octobre 1892 au 23 juin 1896

EYSCHEN Paul	Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, Directeur Général des Affaires Etrangères, chargé provisoirement de la Direction Générale des Travaux Publics;
KIRPACH Henri	Directeur Général de l'Intérieur;
MONGENAST Mathias	Directeur Général des Finances.

Du 23 juin 1896 au 25 octobre 1905

EYSCHEN Paul	Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, Directeur Général des Affaires Etrangères (Agriculture et Viticulture);
KIRPACH Henri	Directeur Général de l'Intérieur (Enseign. Primaire, Ecoles Normales);
MONGENAST Mathias	Directeur Général des Finances (Enseign. Supérieur et Moyen);
RISCHARD Charles	Directeur Général des Travaux Publics.

Du 25 octobre 1905 au 9 janvier 1910

EYSCHEN Paul	Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, Directeur Général des Affaires Etrangères (Agriculture et Viticulture);
KIRPACH Henri	Directeur Général de l'Intérieur (Enseign. Primaire, Ecoles Normales);
MONGENAST Mathias	Directeur Général des Finances (Enseign. Supérieur et Moyen);
DE WAHA Charles	Directeur Général des Travaux Publics.

Du 9 janvier 1910 au 3 mars 1915

EYSCHEN Paul	Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, Directeur des Affaires Etrangères (Agriculture et Viticulture);
MONGENAST Mathias	Directeur Général des Finances (Enseign. Supérieur et Moyen);
DE WAHA Charles	Directeur Général des Travaux Publics;
BRAUN Pierre	Directeur Général de l'Intérieur (Enseign. Primaire; Ecoles Normales).

Du 3 mars 1915 au 12 octobre 1915

EYSCHEN Paul	Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, Directeur des Affaires Etrangères (Cultes, Agriculture et Viticulture), (décédé le 12 octobre 1915);
MONGENAST Mathias	Directeur Général des Finances (Enseign. Supérieur et Moyen);
THORN Victor	Directeur Général de la Justice et des Travaux Publics;
LECLERE Ernest	Directeur Général de l'Intérieur (Enseign. Primaire; Ecoles Normales).

Du 12 octobre 1915 au 6 novembre 1915

MONGENAST Mathias	Directeur Général des Finances, Président du Conseil ff.;
THORN Victor	Directeur Général de la Justice et des Travaux Publics;
LECLERE Ernest	Directeur Général de l'Intérieur.

Du 6 novembre 1915 au 24 février 1916

LOUTSCH Hubert	Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, Directeur Général des Affaires Etrangères;
SOISSON Guillaume	Directeur Général des Travaux Publics et de l'Agriculture;
REIFFERS Edmond	Directeur Général des Finances et de l'Instruction Publique;
SAX Jean-Baptiste	Directeur Général de la Justice et de l'Intérieur.

Du 24 février 1916 au 19 juin 1917

THORN Victor	Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, Directeur Général des Affaires Etrangères et de la Justice;
WELTER Michel	Directeur Général de l'Agriculture, de l'Industrie et du Commerce;
KAUFFMAN Léon	Directeur Général des Finances;
MOU TRIER Léon	Directeur Général de l'Intérieur et de l'Instruction Publique;
LEFORT Antoine	Directeur Général des Travaux Publics.

Du 19 juin 1917 au 28 septembre 1918

KAUFFMAN Léon	Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, Directeur Général des Affaires Etrangères, des Cultes et des Finances;
MOU TRIER Léon	Directeur Général de la Justice et de l'Instruction Publique;
LEFORT Antoine	Directeur Général des Travaux Publics;
FABER Joseph	Directeur Général de l'Agriculture, du Commerce, de l'Industrie et du Travail;
KOHN Maurice	Directeur général de l'Intérieur.

Du 28 septembre 1918 au 5 janvier 1920

(Gouvernement formé à la suite des élections pour la Constituante du 28 juillet et du 4 août 1918)

REUTER Emile (Droite)	Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, Directeur Général des Affaires Etrangères et de l'Intérieur;
WELTER Nicolas (*)	Directeur Général de l'Instruction Publique;
LIESCH Auguste (Libéral)	Directeur Général de la Justice et des Travaux Publics;
NEYENS Alphonse (Droite)	Directeur Général des Finances;
COLLART Auguste (Droite)	Directeur Général de l'Agriculture, du Commerce, de l'Industrie et du Travail.

(*) Sans être membre du parti socialiste, M. Welter a été nommé Directeur Général de l'Instruction Publique sur proposition et avec l'appui de ce dernier.

Du 5 janvier 1920 au 15 avril 1921

(Gouvernement formé à la suite des élections générales du 26 octobre 1919)

REUTER Emile (Droite)	Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, Directeur Général des Affaires Etrangères et de l'Intérieur;
WELTER Nicolas	Directeur Général de l'Instruction Publique;
LIESCH Auguste (Libéral)	Directeur Général de la Justice et des Travaux Publics;
NEYENS Alphonse (Droite)	Directeur Général des Finances;
DE WAHA Raymond (Droite)	Directeur Général de l'Agriculture et de la Prévoyance Sociale;
PESCATORE Antoine (Libéral)	Directeur Général du Commerce, de l'Industrie et du Travail.

Du 15 avril 1921 au 20 mars 1925

REUTER Emile (Droite)	Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, Directeur Général des Affaires Etrangères;
NEYENS Alphonse (Droite)	Directeur Général des Finances;
DE WAHA Raymond (Droite)	Directeur Général de l'Agriculture, de l'Industrie et de la Prévoyance Sociale;
LEIDENBACH Guillaume (Droite)	Directeur Général de la Justice et des Travaux Publics;
BECH Joseph (Droite)	Directeur Général de l'Intérieur et de l'Instruction Publique.

(28 mai 1922 — Elections partielles — Centre et Nord)

Du 20 mars 1925 au 16 juillet 1926

(Gouvernement formé à la suite des élections générales du 1^{er} mars 1925)

PRUM Pierre (Parti national indépendant)	Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, Directeur Général des Affaires Etrangères, de l'Intérieur et de l'Agriculture;
DUMONT Norbert	Directeur Général de la Justice, des Travaux Publics, du Commerce et de l'Industrie;
DECKER Othon (Gauche indépendante)	Directeur Général de la prévoyance Sociale et du Travail;
SCHMIT Etienne (Libéral)	Directeur Général des Finances et de l'Instruction Publique.

Du 16 juillet 1926 au 11 avril 1932

BECH Joseph (Droite)	Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, Directeur Général des Affaires Etrangères, de l'Instruction Publique et de l'Agriculture;
DUMONT Norbert	Directeur Général de la Justice et de l'Intérieur;
CLEMANG Albert (Liste des gauches)	Directeur Général des Travaux Publics, du Commerce et de l'Industrie;
DUPONG Pierre (Droite)	Directeur Général des Finances, de la Prévoyance Sociale et du Travail.

(3 juin 1928 — Elections partielles — Sud, Centre, Est)

(7 juin 1931 — Elections partielles — Sud, Centre, Nord)

Du 11 avril 1932 au 27 décembre 1936

BECH Joseph (Droite)	Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, Directeur Général des Affaires Etrangères, de l'Instruction Publique et de l'Agriculture;
DUMONT Norbert	Directeur Général de la Justice et de l'Intérieur;
DUPONG Pierre (Droite)	Directeur Général des Finances, de la Prévoyance Sociale et du Travail;
SCHMIT Etienne (Libéral)	Directeur Général des Travaux Publics, du Commerce et du Travail.

(3 juin 1934 — Elections partielles — Sud, Est)

(Par arrêté grand-ducal du 24 mars 1936, le titre de « Directeur Général » a été remplacé par celui de « Ministre ».)

Du 27 décembre 1936 au 5 novembre 1937

BECH Joseph (Droite)	Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, de l'Instruction Publique et de l'Agriculture;
DUPONG Pierre (Droite)	Ministre des Finances, de la Prévoyance Sociale et du Travail;
SCHMIT Etienne (Libéral)	Ministre de la Justice et des Travaux Publics;
BRAUNSHAUSEN Nicolas (Libéral)	Ministre de l'Intérieur, du Commerce et de l'Industrie.

(6 juin 1937 — Elections partielles — Centre et Nord)

Du 5 novembre 1937 au 7 février 1938

DUPONG Pierre (Droite)	Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, Ministre des Finances et de la Force armée;
BECH Joseph (Droite)	Ministres des Affaires Etrangères, de la Viticulture, des Arts et Sciences;
SCHMIT Etienne (Libéral)	Ministre de l'Intérieur, du Commerce, de l'Industrie et des Transports; (décédé le 19 décembre 1937)
MARGUE Nicolas (Droite)	Ministre de l'Instruction Publique, de l'Agriculture et des Cultes;
KRIER Pierre (P.O.S.)	Ministre de la Prévoyance Sociale et du Travail;
BLUM René (P.O.S.)	Ministre de la Justice et des Travaux Publics.

Du 7 février 1938 au 6 avril 1940

DUPONG Pierre (Droite)	Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, Ministre des Finances et de la Force Armée
BECH Joseph (Droite)	Ministres des Affaires Etrangères, de la Viticulture, des Arts et des Sciences, Ministre de l'Intérieur a. i.;
MARGUE Nicolas (Droite)	Ministre de l'Instruction Publique, de l'Agriculture et des Cultes, Ministre du Commerce, de l'Industrie et des Métiers a. i.;
KRIER Pierre (P.O.S.)	Ministre de la Prévoyance Sociale et du Travail;
BLUM René (P.O.S.)	Ministre de la Justice et des Travaux Publics, Ministre des Transports a. i.

Du 6 avril 1940 au 10 mai 1940

DUPONG Pierre (Droite)	Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, Ministre des Finances et de la Force Armée
BECH Joseph (Droite)	Ministres des Affaires Etrangères, de la Viticulture, des Arts et des Sciences, Ministre de l'Intérieur a. i.;
MARGUE Nicolas (Droite)	Ministre de l'Instruction Publique, de l'Agriculture et des Cultes, Ministre du Commerce, de l'Industrie et des Métiers a. i.;
KRIER Pierre (P.O.S.)	Ministre du Travail et de la Prévoyance Sociale;
BODSON Victor (P.O.S.)	Ministre de la Justice, des Travaux Publics et des Transports.

Du 10 mai 1940 au 23 novembre 1944

(Gouvernement en exil)

DUPONG Pierre (Droite)	Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, Ministre des Finances et de la Force Armée
BECH Joseph (Droite)	Ministre des Affaires Etrangères, de la Viticulture, des Arts et des Sciences, Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction Publique a. i.;
KRIER Pierre (P.O.S.)	Ministre du Travail et de la Prévoyance Sociale;
BODSON Victor (P.O.S.)	Ministre de la Justice, des Travaux Publics et des Transports.

Du 23 novembre 1944 au 23 février 1945

DUPONG Pierre (P.C.S.)*	Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, Ministre des Finances et de la Force Armée
BECH Joseph (Droite)	Ministre des Affaires Etrangères, de la Viticulture, Ministre de l'Intérieur a. i.;
KRIER Pierre (P.O.S.)	Ministre du Travail et de la Prévoyance Sociale;
BODSON Victor (P.O.S.)	Ministre de la Justice, des Travaux Publics et des Transports;
FRIEDEN Pierre (P.C.S.)	Ministre de l'Instruction Publique.

Du 23 février 1945 au 21 avril 1945

DUPONG Pierre (P.C.S.)	Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, Ministre des Finances et de la Force Armée
BECH Joseph (Droite)	Ministre des Affaires Etrangères et de la Viticulture;
KRIER Pierre (P.O.S.)	Ministre du Travail, de la Prévoyance Sociale et des Mines;
BODSON Victor (P.O.S.)	Ministre de la Justice et des Transports;
FRIEDEN Pierre (P.C.S.)	Ministre de l'Education Nationale, des Cultes, des Arts et Sciences;
ALS Robert	Ministre de l'Intérieur (Epuración);
KONSBRUCK Guillaume	Ministre de l'Agriculture, du Commerce, de l'Industrie et des Métiers, du Ravitaillement.

Abréviations: P.C.S. = Parti Chrétien-Social; P.O.S. = Parti Ouvrier-Socialiste; G.D. = Groupement Démocratique; P.C. = Parti Communiste.

Du 21 avril 1945 au 14 novembre 1945

DUPONG Pierre (P.C.S.)	Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, Ministre des Finances et de la Force Armée;
BECH Joseph (P.C.S.)	Ministre des Affaires Etrangères et de la Viticulture;
KRIER Pierre (P.O.S.)	Ministre du Travail et de la Prévoyance Sociale;
MARGUE Nicolas (P.C.S.)	Ministre de l'Agriculture (Rapatriement);
BODSON Victor (P.O.S.)	Ministre de la Justice, des Transports et des Travaux Publics;
FRIEDEN Pierre (P.C.S.)	Ministre de l'Education Nationale, des Cultes, des Arts et Sciences;
ALS Robert	Ministre de l'Intérieur (Epuration);
KONSBRUCK Guillaume	Ministre du Ravitaillement et des Affaires Economiques.

Du 14 novembre 1945 au 29 août 1946

(Gouvernement formé à la suite des élections générales du 21 octobre 1945.)

DUPONG Pierre (P.C.S.)	Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, Ministre des Finances et de la Force Armée;
BECH Joseph (P.C.S.)	Ministre des Affaires Etrangères et de la Viticulture;
KRIER Pierre (P.O.S.)	Ministre du Travail, de la Prévoyance Sociale et des Mines (Reconstruction);
MARGUE Nicolas (P.C.S.)	Ministre de l'Education Nationale, des Cultes, des Arts et Sciences, de l'Agriculture;
BODSON Victor (P.O.S.)	Ministre de la Justice, des Transports et des Travaux Publics;
KONSBRUCK Guillaume	Ministre du Ravitaillement et des Affaires Economiques;
SCHAUS Eugène (G.D.)	Ministre de l'Intérieur (Dommages de guerre);
MARX Charles (P.C.)	Ministre de l'Assistance sociale et de la Santé Publique; (Rapatriement). (A la suite du décès accidentel du Ministre Charles MARX, à la date du 13 juin 1946, M. Dominique URBANY est nommé, par arrêté grand-ducal du 21 juin 1946, aux fonctions de Ministre de l'Assistance Sociale et de la Santé Publique.)

Du 29 août 1946 au 1^{er} mars 1947

DUPONG Pierre (P.C.S.)	Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, Ministre des Finances et de la Force Armée;
BECH Joseph (P.C.S.)	Ministre des Affaires Etrangères et de la Viticulture;
KRIER Pierre (P.O.S.)	Ministre du Travail, de la Prévoyance Sociale et des Mines; (décédé le 20 janvier 1947)
MARGUE Nicolas (P.C.S.)	Ministre de l'Education Nationale, des Cultes, des Arts et Sciences, de l'Agriculture;
BODSON Victor (P.O.S.)	Ministre de la Justice, des Transports et des Travaux Publics. (A la suite du décès du Ministre Pierre KRIER, les départements du Travail, de la Prévoyance Sociale et des Mines ont été attribués par arrêté grand-ducal du 25 janvier 1947, à titre intérimaire, à M. Victor BODSON.)
SCHAUS Eugène (G.D.)	Ministre de l'Intérieur (Dommages de guerre);
URBANY Dominique (P.C.)	Ministre de l'Assistance Sociale et de la Santé Publique;
SCHAUS Lambert (P.C.S.)	Ministre du Ravitaillement et des Affaires Economiques.

Du 1^{er} mars 1947 au 14 juillet 1948

DUPONG Pierre (P.C.S.)	Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, Ministre des Finances, du Travail, de la Prévoyance Sociale et des Mines, de l'Assistance Sociale (Epuration);
BECH Joseph (P.C.S.)	Ministre des Affaires Etrangères et du Commerce Extérieur (Viticulture);
MARGUE Nicolas (P.C.S.)	Ministre de l'Education Nationale, des Cultes, des Arts et Sciences, de l'Agriculture;
SCHAUS Eugène (G.D.)	Ministre de la Justice et de l'Intérieur;
SCHAUS Lambert (P.C.S.)	Ministre des Affaires Economiques et de la Force Armée;
OSCH Alphonse (G.D.)	Ministre de la Santé Publique et des Dommages de guerre (Rapatriement);
SCHAFFNER Robert (G.D.)	Ministre des Travaux Publics, des Transports (Reconstruction).

Du 14 juillet 1948 au 3 juillet 1951

(Gouvernement formé à la suite des élections partielles (Sud et Est) du 6 juin 1948.)

DUPONG Pierre (P.C.S.)	Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, Ministre des Finances, du Travail, de la Prévoyance Sociale et des Mines, Ministre de la Force Armée a. i.;
BECH Joseph (P.C.S.)	Ministre des Affaires Etrangères et du Commerce Extérieur, de la Viticulture;
SCHAUS Eugène (G.D.)	Ministre de la Justice et de l'Intérieur;
OSCH Alphonse (G.D.)	Ministre de la Santé Publique et des Dommages de guerre;
SCHAFFNER Robert (G.D.)	Ministre des Travaux Publics, des Transports et de la Reconstruction;
Frieden Pierre (P.C.S.)	Ministre de l'Education Nationale, des Cultes, des Arts et Sciences, de l'Assistance Sociale;
HENTGEN Aloyse (P.C.S.)	Ministre des Affaires Economiques et de l'Agriculture. (Démissionne le 2 septembre 1950. — Par arrêté grand-ducal du même jour, M. François SIMON (P.C.S.) est nommé aux fonctions de Ministre des Affaires Economiques et de l'Agriculture.)

Du 3 juillet 1951 au 29 décembre 1953

(Gouvernement formé à la suite des élections partielles (Centre et Nord) du 3 juin 1951.)

DUPONG Pierre (P.C.S.)	Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, Ministre des Finances, de l'Agriculture et des Dommages de guerre; (décédé le 23 décembre 1953)
BECH Joseph (P.C.S.)	Ministre des Affaires Etrangères, du Commerce Extérieur et de la Force Armée (Viticulture);
FRIEDEN Pierre (P.C.S.)	Ministre de l'Education Nationale, de la Population et de la Famille, de l'Intérieur, de la Santé Publique, des Cultes, des Arts et Sciences;
BODSON Victor (P.O.S.)	Ministre de la Justice, des Travaux Publics et des Transports;
BIEVER Nicolas (P.O.S.)	Ministre du Travail, de la Sécurité Sociale, des Mines et de l'Assistance Sociale;
RASQUIN Michel (P.O.S.)	Ministre des Affaires Economiques et de la Reconstruction.

Du 29 décembre 1953 au 29 juin 1954

BECH Joseph (P. C. S.)	Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères et du Commerce Extérieur, de l'Agriculture et de la Viticulture;
FRIEDEN Pierre (P.C.S.)	Ministre de l'Education Nationale, de la Population et de la Famille, de l'Intérieur, de la Santé Publique, des Cultes, des Arts et Sciences;
BODSON Victor (P.O.S.)	Ministre de la Justice, des Travaux Publics et des Transports;
BIEVER Nicolas (P.O.S.)	Ministre du Travail, de la Sécurité Sociale, des Mines et de l'Assistance Sociale;
RASQUIN Michel (P.O.S.)	Ministre des Affaires Economiques et de la Reconstruction;
WERNER Pierre (P.C.S.)	Ministre des Finances et de la Force Armée.

Du 29 juin 1954 au 29 mars 1958

(Gouvernement formé à la suite des élections générales du 30 mai 1954.)

BECH Joseph (P. C. S.)	Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, du Commerce Extérieur et de la Viticulture;
FRIEDEN Pierre (P.C.S.)	Ministre de l'Education Nationale, de la Population et de la Famille, de l'Intérieur, des Cultes, des Arts et des Sciences;
BODSON Victor (P.O.S.)	Ministre de la Justice, des Travaux Publics et des Transports;
BIEVER Nicolas (P.O.S.)	Ministre du Travail, de la Sécurité Sociale, des Mines et de l'Assistance Sociale;
RASQUIN Michel (P.O.S.)	Ministre des Affaires Economiques (démissionne le 20 janvier 1958);
WERNER Pierre (P.C.S.)	Ministre des Finances et de la Force Armée;
COLLING Emile (P.C.S.)	Ministre de l'Agriculture et de la Santé Publique;
WILWERTZ Paul (P.O.S.)	Commissaire Général aux Affaires Economiques.

— Par arrêté grand-ducal du 31 décembre 1957, le titre de Secrétaire d'Etat aux Affaires Economiques a été conféré à M. Paul WILWERTZ.

— Par arrêté grand-ducal du 11 février 1958, M. Paul WILWERTZ a été nommé Ministre des Affaires Economiques, en remplacement de M. Michel RASQUIN, appelé aux fonctions de Membre de la Commission de la C.E.E.

Du 29 mars 1958 au 2 mars 1959

FRIEDEN Pierre (P.C.S.)

Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, Ministre de l'Education Nationale, des Arts et Sciences, des Cultes, de la Population et de la Famille, de l'Intérieur;

BECH Joseph (P.C.S.)

Ministre des Affaires Etrangères et du Commerce Extérieur, de la Viticulture;

BODSON Victor (P.O.S.)

Ministre de la Justice, des Travaux Publics et des Transports;

BIEVER Nicolas (P.O.S.)

Ministre du Travail, de la Sécurité Sociale, des Mines et de l'Assistance Sociale;

WERNER Pierre (P.C.S.)

Ministre des Finances et de la Force Armée;

COLLING Emile (P.C.S.)

Ministre de l'Agriculture et de la Santé Publique;

WILWERTZ Paul (P.O.S.)

Ministre des Affaires Economiques;

CRAVATTE Henry (P.O.S.)

Secrétaire d'Etat aux Affaires Economiques (nomination par arrêté grand-ducal du 31 mars 1958).

A partir du 2 mars 1959

(Gouvernement formé à la suite des élections générales du 1^{er} février 1959.)

WERNER Pierre (P.C.S.)

Ministre d'Etat, Président du Gouvernement; Ministre des Finances;

SCHAUS Eugène (G.D.)

Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères et du Commerce Extérieur, Ministre de la Force Armée;

COLLING Emile (P.C.S.)

Ministre du Travail et de la Sécurité Sociale; Ministre de la Santé Publique;

SCHAFFNER Robert (G.D.)

Ministre des Travaux Publics et de l'Education Physique;

SCHAUS Emile (P.C.S.)

Ministre de l'Agriculture; Ministre de l'Education Nationale, de la Population et de la Famille;

ELVINGER Paul (G.D.)

Ministre des Affaires Economiques et des Classes Moyennes;

GREGOIRE Pierre (P.C.S.)

Ministre de l'Intérieur, des Cultes, des Arts et Sciences, Ministre des Transports.

Nouvelles de la Cour

Le 2 janvier 1962, LL.AA.RR. Madame la Grande-Duchesse et Monseigneur le Prince ont reçu en audience Monsieur Pierre Saffroy, ancien Ambassadeur de France à Luxembourg.

*

Un communiqué du Département du Grand Maréchal de la Cour du 4 janvier 1962 annonce qu'à l'occasion de l'Anniversaire de Naissance de S.A.R. Monseigneur le Grand-Duc héritier, des listes d'inscription sont déposées au Palais de Luxembourg et au Château de Berg.

*

Le 8 janvier 1962, LL.AA.RR. Madame la Grande-Duchesse, Monseigneur le Prince, Monseigneur le Grand-Duc héritier, Madame la Grande-Duchesse héritière et Monseigneur le Prince Charles ont reçu successivement en audience les chefs de Mission du Corps Diplomatique, les Présidents de la Chambre des Députés, du Conseil d'Etat et de la Cour Supérieure

de Justice, les Membres du Gouvernement, Monseigneur l'Evêque et les Représentants de la Force Armée.

*

Le 17 janvier 1962, S.A.R. Monseigneur le Grand-Duc héritier, Lieutenant-Représentant de la Grande-Duchesse, a reçu en audience de congé Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur Charilaos Zamarias, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire de Grèce, et lui a remis les insignes de Grand-Croix de l'Ordre de Mérite du Grand-Duché de Luxembourg.

*

Le même jour, S.A.R. Monseigneur le Grand-Duc héritier a reçu en audience une Délégation de la Fédération Mondiale des Anciens Combattants, des Anciens Combattants luxembourgeois de la Guerre 39 - 40 et de la Ligue luxembourgeoise des Mutilés et Invalides de Guerre.

Conseil de Gouvernement

Réunions pendant les mois de janvier et de février

Réunions durant le mois de janvier 1962

Dans le courant du mois de janvier 1962, le Conseil de Gouvernement s'est réuni à plusieurs reprises sous la présidence de Son Excellence Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement.

Lors de la réunion du 8 janvier 1962 le Conseil de Gouvernement a délibéré sur la question des prix et des salaires, sur le projet de loi concernant la création d'une caisse de pension des professions libérales, sur le problème des allocations familiales, sur l'augmentation du capital de la Société Electrique de l'Our, sur un projet de loi concernant la création d'un Conseil de la recherche scientifique et d'un Centre d'études et de documentation scientifique ainsi que sur une série de questions d'administration interne.

Au cours de la réunion du 15 janvier 1962, le Conseil de Gouvernement a entendu un rapport de M. le Ministre d'Etat, Président du Gouvernement et de M. le Ministre de l'Agriculture sur les récentes négociations à la C.E.E. relatives à la politique agricole commune et au passage à la seconde étape du Marché commun. Le Conseil de Gouvernement a ensuite eu un échange de vues sur l'incidence des décisions de Bruxelles sur l'agriculture luxembourgeoise. Il a finalement délibéré sur différents autres problèmes relatifs à la politique agricole ainsi que sur des questions d'administration interne.

La réunion du 19 janvier 1962 était consacrée à la délibération sur des problèmes relatifs aux C.F.L. En outre, un projet de règlement grand-ducal réglant le statut financier des missions diplomatiques à l'étranger fut mis au point. Finalement, le Conseil de Gouvernement a examiné le problème du logement des travailleurs étrangers.

Au cours de la séance du 26 janvier 1962, le Conseil de Gouvernement a procédé à l'installation du Comité de l'Office du Ducroire et il a délibéré sur les mesures à prendre pour favoriser l'amélioration du logement des ouvriers saisonniers étrangers. Le Conseil de Gouvernement a en outre eu un échange de vues sur des questions ferroviaires et sur le problème des prix et des salaires.

Réunions durant le mois de février 1962.

Au cours du mois de février 1962, le Conseil de Gouvernement s'est réuni à plusieurs reprises sous la présidence de Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement.

La réunion du 2 février 1962 était consacrée à un échange de vues sur les futurs débats budgétaires et sur les autres travaux parlementaires. En outre, le Conseil de Gouvernement a délibéré sur une série de questions de politique générale.

Le 9 février 1962, le Conseil de Gouvernement a délibéré sur des problèmes de classes moyennes, sur

des questions concernant le statut de caisses de maladie, sur un projet de loi concernant la réorganisation de l'Office National du Travail, sur le projet de loi concernant la substitution de la responsabilité de l'Etat à celle des membres de l'enseignement public ainsi que sur l'incidence de la majoration de certaines taxes communales.

Nouvelles diverses

Le 23 janvier.

On sait que par arrêté grand-ducal du 23 décembre 1961, la célébration officielle de l'anniversaire de Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse a été reportée au 23 juin de chaque année.

Le 30 octobre 1961 le Gouvernement avait déjà annoncé qu'il était envisagé, à partir de 1962, de reporter la fête nationale à la saison d'été.

Toutefois, pour marquer le jour de fête, la veille de l'anniversaire de la naissance de notre vénérée Souveraine, eut lieu une retraite aux flambeaux de la musique de la Garde grand-ducale qui offrit une aubade en l'honneur de Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse en présence d'une nombreuse foule.

Après l'exécution de l'hymne national LL.AA.RR. Madame la Grande-Duchesse, Monseigneur le Prince, Monseigneur le Grand-Duc héritier et Madame la Grande-Duchesse héritière, accompagnés de Leurs petits-enfants, furent très chaleureusement ovationnés par la population qui était massée aux abords du Palais grand-ducal et qui avait tenu à rendre ce vibrant hommage à la Souveraine et aux Membres de la Famille grand-ducale.

La musique de la garde grand-ducale donna ensuite un concert de musique patriotique à la Place d'Armes.

Le 23 janvier un service religieux fut célébré en l'église St-Michel par Mgr Léon Lommel, Evêque de Luxembourg, en présence de LL.AA.RR. Monseigneur le Prince, Monseigneur le Grand-Duc héritier et Madame la Grande-Duchesse héritière.

Parmi les personnalités présentes on remarquait S. Exc. M. Alfred Lœsch, Grand Maréchal de la Cour, les Chambellans de la Cour, les Membres du Corps diplomatique résidant à Luxembourg, le Président et les Membres du Gouvernement et plusieurs Conseillers de Gouvernement, le Président et les Membres du Conseil d'Etat, plusieurs députés et membres de la Magistrature et les Chefs des Administrations de l'Etat. De fortes délégations des associations patriotiques prirent également part au service religieux.

Ajoutons encore qu'au Théâtre Royal de la Monnaie à Bruxelles eut lieu, à l'occasion de l'anniversaire de la Souveraine, le traditionnel Gala annuel organisé par le Comité de Belgique de l'Œuvre Nationale de Secours Grande-Duchesse Charlotte. Cette

Lors de la réunion du 16 février 1962, le Conseil de Gouvernement a délibéré sur des questions d'administration interne, sur le problème d'uniformisation et de financement des allocations familiales; sur l'aménagement et l'affectation de l'ancienne caserne du Pfaffenthal ainsi que sur un projet de loi concernant la Protection Civile.

soirée, à laquelle assistaient de nombreuses personnalités, était placée sous la présidence de Son Excellence Monsieur Nicolas Hommel, Ambassadeur du Luxembourg à Bruxelles.

Au programme figurait « Kiss me Kate », comédie musicale en deux actes et 17 tableaux. Livret de Sam et Bella Spewach d'après Shakespeare.

*

A l'occasion du cinquantième anniversaire de la mort du Grand-Duc Guillaume, père de Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse, Leurs Altesses Royales Madame la Grande-Duchesse et Monseigneur le Prince ont visité le caveau familial à Weilbourg-Lahn où Elles ont déposé des fleurs.

Etaient également présents à cette cérémonie LL.AA.RR. Monseigneur le Grand-Duc héritier, Madame la Grande-Duchesse héritière, les Princesses Elisabeth et Alix ainsi que le Prince Charles.

*

Le 17 janvier 1962 LL.AA.RR. Monseigneur le Grand-Duc héritier et Madame la Grande-Duchesse héritière ont reçu en audience privée au Palais grand-ducal MM. W. Ch. J. M. van Lanschot et Norman Action, Président respectivement Secrétaire Général de la Fédération Mondiale des Anciens Combattants, accompagnés d'une délégation des Anciens Combattants luxembourgeois de la Guerre 1939-45 et des Forces des Nations Unies et de la Ligue Luxembourgeoise des Mutilés et Invalides de Guerre 1940-45.

Lors de cette audience le Message du 10^e anniversaire de la Fédération Mondiale des Anciens Combattants a été remis à Son Altesse Royale Monseigneur le Grand-Duc héritier par M. le Président van Lanschot.

Dans une courte allocution prononcée à cette occasion, le Président van Lanschot a souligné que « les anciens combattants, les combattants de la résistance, les prisonniers et victimes de guerre qui constituent la Fédération ont, en raison de leur expérience passée, une responsabilité particulière pour l'avenir. C'est en menant à bien cette tâche pour l'établissement de conditions de paix et de liberté dans le monde, que les membres de la Fédération ont élaboré et accepté des principes de coopération basés sur la Charte de San Francisco ».

Dans le Message la Fédération Mondiale des Anciens Combattants se fait le porte-parole de 22

millions d'anciens combattants, résistants, prisonniers et victimes de guerre de tous les continents, de toutes les races, de toutes les couleurs, de toutes les religions, venant de tous les horizons politiques et appartenant à toutes les classes sociales, proclame « sa volonté de poursuivre son œuvre sur le difficile chemin qui doit conduire les peuples à la libre détermination, à la compréhension mutuelle, à la coopération dans le progrès et, ainsi, le monde à une paix véritable et définitive ».

La Fédération exprime ensuite le souhait « que tous les peuples puissent bientôt aborder et régler ensemble, dans le cadre des Nations Unies et dans l'esprit de la Charte de San Francisco, les problèmes de la paix et de la dignité de l'homme ».

*

Un communiqué du Département du Grand Maréchal de la Cour du 16 février 1962 annonce que S.A.R. Monseigneur le Grand-Duc héritier assistera au Championnat Mondial de Cyclo-Cross qui se déroulera à Esch-sur-Alzette dimanche, le 18 février 1962.

*

A l'occasion de la visite d'adieu de Son Excellence M. Charilaos Zamarias, Ambassadeur de Grèce à Luxembourg, une réception avait eu lieu au Consulat de Grèce à Luxembourg, au cours de laquelle M. l'Ambassadeur Zamarias a remis à Son Excellence M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, le Grand Cordon de l'Ordre Royal du Roi Georges I^{er}.

*

Télégrammes de condoléance.

A la suite de la catastrophe ferroviaire survenue aux Pays-Bas le 9 janvier 1962, Son Altesse Royale la Grande-Duchesse a envoyé un télégramme de condoléances à sa Majesté la Reine des Pays-Bas.

Son Excellence Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, envoya le télégramme suivant à Son Excellence Monsieur J. E. De Quay, Premier Ministre des Pays-Bas : « Au nom du Gouvernement luxembourgeois et en mon nom personnel, je vous exprime des condoléances émues à l'occasion de la catastrophe ferroviaire de Woerden et l'assurance de la douloureuse sympathie du Grand-Duché. »

Monsieur Eugène Schaus, Ministre des Affaires Etrangères, a chargé l'Ambassadeur du Luxembourg à La Haye d'exprimer au Ministre des Affaires Etrangères des Pays-Bas les condoléances émues et la sympathie du Gouvernement et du peuple luxembourgeois à l'occasion de la catastrophe ferroviaire de Woerden.

Monsieur Pierre Grégoire, Ministre des Transports, expédia le télégramme suivant à Monsieur Stijkel, Secrétaire d'Etat des Transport et du Waterstaat des Pays-Bas : « Au nom du Gouvernement et de la population luxembourgeoise je vous présente des condoléances émues à l'occasion de la catastrophe fer-

roviaire. Je vous prie de transmettre à votre Compagnie des Chemins de Fer ma vive compassion. »

*

Le 12 janvier 1962 M. Eric Conrot, Directeur du Groupement des Industries Sidérurgiques Luxembourgeoises, a été élu Président du Comité Consultatif de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier.

*

Accord culturel belgo-luxembourgeois.

La Commission mixte chargée de l'application de l'accord culturel belgo-luxembourgeois s'est réunie à Luxembourg le 23 janvier.

La Commission a étudié, outre les échanges traditionnels de concerts et de conférences et l'attribution réciproque de bourses d'études, les points essentiels d'une coopération plus étroite entre les trois pays du Benelux. Elle a décidé d'intensifier les modes d'informations universitaires et culturelles au bénéfice des étudiants et des professeurs et d'organiser, pour commémorer l'anniversaire de la naissance de Maeterlinck, une exposition, une matinée scolaire et une soirée en l'honneur du grand poète.

*

Le 24 janvier 1962 M. Paul Struye, Président du Sénat belge, a donné à la tribune de l'Union Royale Belge une conférence sur le thème suivant : « Le problème de Berlin. »

Parmi la nombreuse assistance on remarquait entre autres les représentants du Corps diplomatique, le Président honoraire et le Président de la Chambre des Députés, le Président et le Vice-Président du Conseil d'Etat, et l'ancien Ministre M. Nicolas Margue.

Le conférencier fut présenté à l'auditoire par M. Raymond Blanpain, Président de l'Union Royale Belge.

*

Dans le cadre de l'accord culturel néerlandoluxembourgeois les Amitiés Néerlandoluxembourgeoises ont organisé deux conférences à Luxembourg sur Vincent Van Gogh.

La première conférence a été faite par M. V. M. Van Gogh sur le sujet suivant : « La faculté créatrice de Vincent van Gogh, origines et aspects étrangers. » Au cours de la seconde conférence M. le Professeur A. M. Hammacher, Directeur du Musée Kröller-Müller, a traité le sujet suivant : « Le chemin de retour de Vincent Van Gogh. »

Ces deux conférences ont remporté un grand succès à Luxembourg.

*

Le Groupe de Travail Ministériel Benelux pour les Classes Moyennes, présidé par Monsieur A. Declercq, Ministre belge des Classes moyennes, s'est réuni le 24 janvier 1962 dans les locaux du Secrétariat général de l'Union économique Benelux, à Bruxelles.

Monsieur F. J. W. Gijzels, Secrétaire d'Etat, représentait les Pays-Bas.

Le Ministre luxembourgeois était représenté par Monsieur Joseph Schmit, Conseiller de Gouvernement.

L'assemblée a fait le point de la politique que chacun des trois pays adopte dans le domaine des classes moyennes.

Le Groupe de Travail Ministériel a constaté avec satisfaction la très grande similitude des buts que cette politique poursuit dans les trois pays.

La Commission Spéciale Benelux pour les Classes Moyennes a été priée de poursuivre ses travaux d'harmonisation des critères d'établissement dans les trois pays : en vertu des dispositions du Traité d'Union Benelux, cette harmonisation devra être parachevée le 1^{er} novembre 1965.

*

Association des Journalistes Luxembourgeois.

L'assemblée générale de l'Association des Journalistes du Luxembourg a eu lieu le 29 janvier 1962 à Luxembourg.

Au cours de cette réunion l'assemblée a exprimé sa confiance au comité qui a été renouvelé pour l'année en cours et qui se compose de M. Jean Kiefer, Président, M. Arthur Colbach, Vice-Président, et M. Nic. Weber, Secrétaire-Trésorier.

*

Mgr Henri Schmit †

Le 1^{er} février 1962 est décédé, à l'âge de 81 ans, Monseigneur Henri Schmit, Curé de la Cathédrale Notre-Dame de Luxembourg, Prélat de Sa Sainteté le Pape, Membre du Chapitre de la Cathédrale.

La levée du corps a eu lieu au presbytère de Notre-Dame, le 4 février, d'où le cortège se rendit à la Cathédrale.

L'enterrement a eu lieu le 5 février en présence des plus hautes personnalités civiles et religieuses du pays ainsi que d'une foule très importante.

*

Le 2 février 1962 l'Université de Louvain a célébré la fête de Notre-Dame. A cette occasion Mgr Van Wayenbergh, Recteur Magnifique, a dit une messe pontificale en l'Eglise Saint-Pierre, en présence des personnalités religieuses, civiles et militaires, ainsi que de nombreux professeurs et étudiants.

Au cours d'une séance académique solennelle qui eut lieu dans la salle des Promotions des Halles universitaires ont été promus docteur « honoris causa » :

En droit : M. Paul Guggenheim, professeur à l'Université de Genève, membre de la Cour permanente d'arbitrage;

En Médecine : M. Alick Isaacs, directeur de la section de virologie et de bactériologie du « National Institute for Medical Research » de Londres, et M. Adriano Buzzati-Traverso, directeur de l'Istituto di Genetica de l'Université de Pavie;

En Philosophie et Lettres : le très R. P. dom Jean Leclercq, O. S. B., de l'abbaye Saint-Maurice et Saint-Maur à Clervaux (Luxembourg), professeur à l'Université pontificale Saint-Anselm à Rome;

En sciences politiques et sociales : M. Henri Bruggmans, recteur du Collège d'Europe à Bruges.

*

Comité de Ministres de Benelux.

Le 5 février 1962 le Comité de Ministres de l'Union économique Benelux s'est réuni à Bruxelles sous la présidence de M. Fayat, Ministre adjoint aux Affaires Etrangères de Belgique.

Voici le texte du communiqué publié à l'issue de cette réunion ministérielle.

Dans le cadre de la simplification des échanges intra-Benelux, le Comité de Ministres a décidé qu'à partir du 1^{er} avril, le contrôle sur l'exportation de marchandises se trouvant en libre pratique pourra, à titre d'essai, être transféré vers la douane du pays importateur aux postes frontière de Wernhout-Wuustwezel et Lommel-Bergeyk, pour autant que les intéressés le désirent et qu'il ne faille pas appliquer de mesures spéciales à caractère économique, sanitaire ou autre.

Les experts fonctionnaires sont chargés d'étudier la possibilité d'étendre le champ d'application de cette disposition.

Harmonisation des politiques agricoles

Le Comité des Ministres estime souhaitable que les travaux de l'harmonisation des politiques agricoles sur le plan Benelux soient poursuivis en tenant compte de la politique agricole commune de la C.E.E. et notamment des pourparlers menés à la C.E.E. au sujet des politiques structurelle et sucrière, à la lumière des décisions prises le 14 janvier 1962 par le Conseil de Ministres de la C.E.E.

Le Comité estime qu'une coopération Benelux efficiente doit être assurée au sein des Comités de gestion instaurés par la C.E.E.

Politique commerciale

En vue de préparer les débats des 6 et 7 février du Conseil de Ministres de la C.E.E., le Comité de Ministres a fait le point de la position commune à adopter par les pays de Benelux envers les problèmes commerciaux et financiers inhérents à l'association d'Etats africains à la C.E.E.

Communications

Le Comité de Ministres a décidé l'instauration d'un document commun de transport pour les transports routiers libérés dans le Benelux.

Le Conseil de l'Union économique a été invité à soumettre au Comité de Ministres, pour le 1^{er} avril 1962, des propositions relatives à un tarif commun pour les transports routiers Benelux.

Loi Benelux en matière de marques de produits

Le Comité de Ministres a approuvé le texte d'une Convention et d'une loi uniforme Benelux en matière

de marques de produits. Ce texte tient compte de certaines propositions de modification présentées par le Conseil interparlementaire de Benelux.

Conseil consultatif économique et social

Les Ministres se concerteront au sujet de la résolution du Conseil consultatif économique et social, traitant de la consultation entre les pays du Benelux relative au projet de loi néerlandais sur les entreprises d'assurances de dommages.

Conseil consultatif interparlementaire de Benelux

Se ralliant à une proposition faite à cet égard par le Conseil consultatif interparlementaire de Benelux, le Comité de Ministres s'est déclaré disposé à collaborer aux réunions de ce Conseil, qui seront convoquées suivant la procédure d'urgence.

*

Visite à Luxembourg de M. Thorkil Kristensen.

Le 7 février 1962 M. Thorkil Kristensen, Secrétaire Général de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (O.C.D.E.), a fait une visite officielle à Luxembourg.

M. Kristensen était accompagné de M. Paul Reuter, Représentant permanent du Luxembourg auprès de l'O.C.D.E., M. Ernest Klönne, Directeur des Services techniques de l'O.C.D.E., et M. Ivain Divoy, Administrateur à la Division des Etudes Nationales de l'O.C.D.E.

Après s'être inscrit au Palais grand-ducal, M. Kristensen fut reçu par M. Eugène Schaus, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères. Il eut ensuite une entrevue au Ministère d'Etat avec M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, en présence de M. Eugène Schaus, Ministre des Affaires Etrangères, M. Paul Elvinger, Ministre des Affaires Economiques, et M. Emile Schaus, Ministre de l'Agriculture.

A l'issue de ses entretiens M. Thorkil Kristensen donna une conférence de Presse.

Dans la soirée un dîner fut offert par le Gouvernement en l'honneur du Secrétaire Général de l'O.C.D.E. au Ministère des Affaires Etrangères.

Le 8 février M. Thorkil Kristensen était l'hôte de la Haute Autorité de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier.

*

A la tribune de l'Université Populaire Catholique à Luxembourg M. Pierre Wigny, Sénateur, ancien Ministre des Affaires Etrangères de Belgique, a fait le 8 février 1962 une conférence sur le sujet suivant : « Situation présente et perspective de l'intégration européenne. »

De nombreuses personnalités du monde diplomatique et de la vie politique et religieuse assistèrent à cette intéressante conférence.

*

Réunis du 13 au 15 février 1962 à Luxembourg, sous la présidence de M. Gérard (Belgique), une

vingtaine d'experts représentant les ministères des Transports et des Communications de onze pays : République Fédérale d'Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, France, Pays-Bas, Italie, Norvège, Suède, Suisse, Luxembourg, ont étudié et mis au point un projet d'uniformisation des règles de circulation routière. Ce projet sera soumis à l'approbation de la Confédération Européenne des Ministres des Transports (C.E.M.T.) qui siègera le 3 avril 1962 à Paris. La séance inaugurale s'est déroulée au ministère des Transports en présence du comité directeur de l'Organisation Mondiale du Tourisme et de l'Automobile (O.T.A.) qui groupe 80 pays.

*

Visite à Luxembourg de M. Rochereau.

Lundi, le 19 février, M. Henri Rochereau, Membre de la Commission de la Communauté Economique Européenne, a fait une visite à Luxembourg pour avoir une première prise de contact avec le Gouvernement luxembourgeois. Au cours de sa visite, M. Rochereau a été reçu par M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, et M. Eugène Schaus, Ministre des Affaires Etrangères, avec lesquels il a eu un large échange de vues sur les problèmes généraux de la Communauté et plus précisément sur les problèmes du développement de l'outre-mer. Ont également assisté à la réunion MM. Paul Elvinger, Ministre des Affaires Economiques, et Emile Schaus, Ministre de l'Agriculture, ainsi qu'un certain nombre de hauts fonctionnaires.

*

Conférence du Général Valluy.

Le 20 février 1962 le Général Valluy, Secrétaire Général de l'Association du Traité de l'Atlantique Nord, ancien Commandant en chef des Forces Alliées Centre-Europe, a fait une conférence à Luxembourg sur le sujet suivant : « OTAN, début 1962. »

Cette conférence avait été organisée par le Comité Atlantique du Luxembourg, en collaboration avec les Amitiés Françaises et le Cercle de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier.

Parmi les nombreuses personnalités qui assistèrent à la conférence du Général Valluy on remarquait des Membres du Corps diplomatique, M. Joseph Bech, Ministre d'Etat honoraire, Président de la Chambre des Députés, M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, et M. Eugène Schaus, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères.

*

Dans le cadre de l'accord culturel belgo-luxembourgeois l'Union Royale Belge avait organisé le 20 février 1962 à Luxembourg un récital de violon par Eugen Prokop, avec le concours du pianiste Macel Gazelle. Le programme comprenait des œuvres de Beethoven, Debussy, Marcel Poot, Josey Sur, Karol Szymanowski et Henri Wieniawski.

Né en Tchécoslovaquie, M. Eugen Prokop a étudié à Prague avec Jean Kubelik et Jaroslav Kocian. Il est considéré comme l'un des meilleurs représentants

de la fameuse école tchécoslovaque. Il a joué comme soliste avec plusieurs des meilleurs orchestres du monde : La Philharmonie de Prague, le London Philharmonic, le Liverpool Philharmonic, le Sydney Symphony Orchestra, le Göteborg Philharmonic, le Salzbourg Mozarteum, l'Orchestre National de Belgique et de nombreux autres orchestres. Eugen Prokop a séjourné à Bruxelles depuis 1949 et est maintenant naturalisé belge.

*

La « Chambre de Commerce suisse pour la Belgique et le Grand-Duché de Luxembourg à Bruxelles » a tenu son assemblée générale ordinaire le vendredi 23 février 1962, sous la présidence d'honneur de S. Exc. M. l'Ambassadeur de Suisse Robert Maurice.

Au cours de l'assemblée, le Directeur de la Chambre, M. J.-Cl. Montandon, a donné dans son rapport un aperçu des échanges commerciaux belgo-suisse en 1961. Ceux-ci ont marqué, dans les deux ans, une nette augmentation par rapport à l'année 1960. L'Union économique belgo-luxembourgeoise se place, en 1961, au sixième rang de l'ensemble des fournisseurs de la Suisse avec 476 millions de francs suisses d'exportations, et au huitième rang des clients de la Suisse avec 301 millions de francs suisses d'importations.

*

Sous le haut patronage de Son Excellence M. Geoffrey William Aldington, Ambassadeur de Grande-Bretagne à Luxembourg et de Son Excellence M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, la British-Luxembourg Society et l'Association Philatélique Philcolux avaient organisé le 26 février 1962, en collaboration avec le Cercle des fonctionnaires de la CECA, une exposition de timbres britanniques portant l'effigie de Sa Majesté la Reine Elisabeth.

Dans le cadre de cette exposition une séance de projection de films avait eu lieu au cours de laquelle furent montrés deux films « Portrait of a Queen » et « Southward with Prince Philipp », ainsi que des diapositives sur des timbres-postes des dix années de règne de S.M. la Reine d'Angleterre.

*

A l'occasion de la catastrophe minière de Völklingen, Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse a envoyé un télégramme de condoléances au D^r Heinrich Luebke, Président de la République Fédérale d'Allemagne.

M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement a également envoyé un télégramme de condoléances au Chancelier Konrad Adenauer, tandis que M. Paul Elvinger, Ministre des Affaires Economiques et de la Justice, Membre du Conseil de Ministres de la CECA, a envoyé de son côté un télégramme au D^r Ludger Westrik, Secrétaire d'Etat allemand.

Rappelons que cette catastrophe meurtrière a fait près de trois cents victimes.

*

Les Budgets d'Etat des Pays de Benelux.

Le Secrétariat Général de l'Union économique Benelux vient de publier une étude comparative des budgets d'Etat des pays de Benelux dans laquelle il analyse les dépenses de l'Etat en Belgique, aux Pays-Bas et au Luxembourg pendant la période de 1959 à 1961.

Ce document révèle qu'en 1960, dernière année pour laquelle des chiffres définitifs sont disponibles, l'Etat, tant en Belgique qu'aux Pays-Bas, a dépensé quelque 145 milliards de francs (environ 11 milliards de florins). Les dépenses de l'Etat luxembourgeois se sont élevées à quelques 5 milliards de francs. Calculées par tête d'habitant, ces dépenses représentent à peu près 16.000 F en Belgique et au Luxembourg et 12.700 F environ aux Pays-Bas.

Il apparaît que les niveaux des dépenses courantes de l'Etat, exprimées en pour-cent du revenu national, varient fort peu entre les trois pays. Ils se situent entre 23 et 25% (exception faite d'un pourcentage particulièrement bas de 20,8 au Luxembourg en 1960). Les niveaux de dépenses de capital varient davantage, mais ces différences résultent surtout de circonstances fortuites.

En ce qui regarde le rendement des impôts, qui constituent la quasi-totalité des recettes courantes, on constate des différences notables : en effet, elles varient, en 1959, de 20,3% en Belgique à 24,2% aux Pays-Bas et, en 1960 et 1961, de 19,5% au Luxembourg à 23,9% aux Pays-Bas.

La mise en regard des recettes et dépenses courantes conduit à la conclusion que les Pays-Bas ont enregistré un solde positif en compte courant au cours de la période 1959-1961, alors que l'on note un solde négatif dans les deux autres pays. En Belgique, des soldes négatifs sont surtout importants pour les années 1959 et 1960 : près de 3% du revenu national. Cependant, le budget 1961 prévoit l'équilibre entre les recettes et les dépenses courantes. En comparant les soldes des opérations courantes du Luxembourg, de la Belgique et des Pays-Bas, il convient de tenir compte du fait que les amortissements au Luxembourg, exprimés en pour-cent du revenu national, sont à peu près deux fois plus importants qu'en Belgique et aux Pays-Bas. Si l'on élimine cette différence entre les amortissements, les légers soldes négatifs de 0,1 et 0,2% du revenu national en 1959 et 1960 se transforment en excédents. Toutefois, le solde négatif de 1961 se maintient, mais il faut songer, en l'appréciant, que les évaluations des recettes fiscales en 1961 seront vraisemblablement dépassées.

En matière de classification fonctionnelle, le rapport constate un nouveau rapprochement des dépenses de l'Etat pour la fonction « Enseignement, Culture et Cultes » dans les trois pays et, principalement en Belgique, en raison du Pacte scolaire.

Les dépenses pour les interventions sociales constituent un poste très important des dépenses de l'Etat, en Belgique et au Luxembourg. L'importance relative prise par ces dépenses dans le budget de l'Etat est un peu moins marquée aux Pays-Bas. Il convient cependant de ne pas perdre de vue que ceci n'im-

plique pas que les dépenses consenties par le Gouvernement néerlandais pour les interventions sociales soient généralement inférieures à celles des deux autres pays du Benelux. En effet, le présent rapport analyse uniquement la destination des dépenses de l'Etat alors que, pour aboutir à une conclusion valable, les dépenses des organismes semi-publics et des pouvoirs publics subordonnés devraient également être englobées dans la comparaison.

Les dépenses pour la Défense nationale et la fonction « Transports, Communications et Waterstaat » constituent également d'importants objets des dépenses de l'Etat.

Le rapport consacre un chapitre spécial à l'analyse des recettes fiscales. Il révèle que les impôts de l'Etat, exprimés en pour-cent du revenu national, sont les plus élevés aux Pays-Bas et se maintiennent à un niveau pratiquement constant (24%).

Exprimé en pour-cent du revenu national, le rendement des impôts en Belgique et au Luxembourg évolue en sens opposé : en Belgique, ce pourcentage s'accroît de 20,1 en 1959 à 22,5 en 1961; au Luxembourg, par contre, on constate une diminution allant de 22,2% en 1959 à 19,5% en 1960. Les recettes réelles dépasseront, au Luxembourg, les montants cités.

Les données transposées dans le rapport révèlent également la différence de structure fiscale entre les pays du Benelux. L'importance des impôts directs aux Pays-Bas et au Luxembourg dépasse toujours considérablement celle des impôts similaires en Belgique : aux Pays-Bas et au Luxembourg, l'imposition des revenus et du patrimoine représente de 55 à 60% du rendement total des impôts contre 40% environ en Belgique, alors que les impôts indirects sont plus importants en Belgique (quelque 60% du total) qu'aux Pays-Bas et au Luxembourg, où ils varient entre 40 et 45% du rendement fiscal total.

Un chapitre distinct de ce rapport est consacré à la fonction et la position du Ministre des Finances dans les pays du Benelux.

*

Le commerce extérieur du Benelux en 1961.

Se basant sur les chiffres fournis par l'Institut National de Statistique de Belgique et le Bureau Central de Statistique des Pays-Bas, le Secrétariat Général de l'Union économique Benelux a calculé les chiffres provisoires des importations et exportations Benelux pendant l'année 1961.

Les pays du Benelux ont, en 1961, importé pour une valeur de 385 milliards de F de marchandises en provenance de pays tiers, contre une valeur de 353 milliards de F en 1960.

Les exportations vers les pays tiers se sont élevées à 335 milliards de F contre 321 milliards de F en 1960.

En comparant les données relatives à 1961 et celles de 1960, il convient, notamment, de tenir compte de la réévaluation, de l'ordre de 5%, du florin néerlandais en mars 1961.

Calculée en pourcentage, la valeur des importations du Benelux en 1961 a augmenté, par rapport à 1960, de 9%, exprimée en francs, et de 4%, expri-

mée en florins. La valeur des exportations, chiffrée en francs, s'est accrue de 4% de 1960 à 1961 mais, calculée en florins, reste inchangée.

Quant aux importations Benelux, on note donc, en 1961, une expansion par rapport à 1960 alors que les exportations ont à peine progressé.

Par contre, les échanges intra-Benelux se sont encore accrus en 1961. Les importations U.E.B.L. en provenance des Pays-Bas se sont, en 1961, élevées à 32,5 milliards de F contre 29,4 milliards de F en 1960, tandis que les importations néerlandaises en provenance de l'U.E.B.L. se chiffraient, en 1961, à 49 milliards de F contre 41,5 milliards de F en 1960.

De même, lorsque l'on calcule dans les deux monnaies nationales les modifications intervenues en 1961 dans les échanges intra-Benelux Sud-Nord par rapport à 1960, on note une augmentation de 18%, exprimée en francs, et de 14%, exprimée en florins.

La comparaison de ces deux années fait apparaître, en ce qui concerne les échanges Nord-Sud, une augmentation de la valeur de l'ordre de 10%, en francs, et de 6%, en florins.

Il résulte de ces données que, en chiffres absolus, la valeur des échanges Sud-Nord se situe non seulement à un niveau plus élevé que celui des échanges Nord-Sud mais également que, par rapport à 1960, l'augmentation en 1961, tant absolue qu'exprimée en pourcentage, des échanges Sud-Nord est plus importante que l'augmentation notée dans le sens contraire.

Aperçu de 10 années d'échanges Benelux et intra-Benelux (en milliards de francs)

Années	Echanges Benelux	
	Importations	Exportations
1952	198	192
1953	202	183
1954	228	194
1955	254	226
1956	293	246
1957	315	254
1958	281	258
1959	305	284
1960	353	321
1961	385	335

Années	Echanges intra-Benelux	
	Importations U.E.B.L. en provenance des Pays-Bas	Importations néerlandaises en provenance de l'U.E.B.L.
1952	16,2	19,1
1953	16,6	20,5
1954	17,1	24,2
1955	18,8	29,0
1956	21,4	35,3
1957	24,3	37,0
1958	24,6	32,4
1959	27,2	36,1
1960	29,4	41,5
1961	32,5	49,0

Les salaires en Benelux.

Les premiers résultats de l'enquête sur les salaires d'octobre 1960 qui se limitent à l'examen des salaires des ouvriers du secteur industriel et à une comparaison des salaires horaires bruts révèlent un rapprochement plus poussé des trois niveaux de salaires, bien que le niveau actuel des salaires en Belgique et au Luxembourg soit généralement encore plus élevé qu'aux Pays-Bas. Depuis octobre 1953, le gain horaire brut moyen s'est accru de 69 p.c. aux Pays-Bas et de 35 p.c. en Belgique. Alors que le gain horaire brut moyen a augmenté à peu près parallèlement, sauf pendant la période d'octobre 1953 à octobre 1954, on constate à nouveau un rapprochement plus rapide au cours de la période d'octobre 1959 à octobre 1960. Pour cette dernière période une majoration, en Belgique et au Luxembourg, de 3,7 p.c. et de 2,4 p.c. pour la moyenne des gains horaires bruts respectifs des hommes et des femmes, alors que l'augmentation de ces mêmes gains atteint 9,3 p.c. aux Pays-Bas. Le pourcentage d'augmentation de la moyenne générale des gains horaires bruts des femmes s'établit à 4,5 en Belgique, à 2,2 au Luxembourg et à 10,3 aux Pays-Bas pour la période d'octobre 1959 à 1960.

Coûts salariaux dans l'industrie sidérurgique de la CECA.

D'une comparaison faite par les services de la Haute Autorité de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier il résulte que les coûts salariaux sont les plus élevés dans l'industrie sidérur-

1) salaire direct	0,88	0,58	0,83	0,57	1,00	0,66
2) gratifications, primes de rendement, etc	0,03	0,04	0,06	0,04	0,06	0,05
3) rémunération pour jours chômés	0,09	0,06	0,08	0,06	0,09	0,09
4) rétributions en nature	0,01	0,05	0,02	0,01	0,02	0,04
5) coût salarial direct	1,01	0,73	0,99	0,68	1,17	0,84
6) contributions à la sécurité sociale, impôts, etc.	0,21	0,26	0,23	0,30	0,24	0,25
7) coût salarial total	1,22	0,99	1,22	0,98	1,41	1,09

Emprunt de la C.E.C.A.

Pour la première fois depuis la création du pool charbon-acier en 1952, un emprunt de 300 millions de francs belges, soit six millions de dollars a été lancé par la C.E.C.A. sur le marché financier luxembourgeois.

Le placement de l'emprunt dans le public a eu lieu entre le 8 et le 15 janvier 1962.

Pour la première fois également un emprunt lancé par la C.E.C.A. est assorti d'une option de change au profit des porteurs, qui auront la possibilité, moyennant un certain préavis, d'être remboursés, ou de toucher leurs coupons, soit en deutschmarks, soit en dollars, ce qui constitue une clause d'indexation. Les obligations émises le sont au taux de 4,75%, pour une durée de 15 ans. C'est la deuxième fois qu'un emprunt public est lancé par la Haute Autorité dans la Communauté (le premier ayant été émis aux Pays-Bas).

*

Evolution du gain horaire brut moyen depuis octobre 1953 (base 1958 = 100) (1)

Dates	Pays-Bas	Belgique	Luxembourg
octobre 1953 ...	67	78	
octobre 1954 ...	78	80	
octobre 1955 ...	81	83	
octobre 1956 ...	89	92	
octobre 1957 ...	100	99	97
octobre 1958 ...	100	100	100
octobre 1959 ...	103	102	103
octobre 1960 ...	113	105	105

Cet aperçu édité par le Secrétariat général de l'Union économique Benelux traite de la structure et de la comparaison des salaires dans les trois pays.

(1) Pour les premières années cette évolution est basée partiellement sur des évaluations. Il faut donc interpréter ces données avec les réserves qui s'imposent.

*

gique luxembourgeoise (chiffres de 1960, en dollar/heure).

Les coûts salariaux dans l'industrie sidérurgique des pays membres se sont établis comme suit :

Belgique	France	Allemagne	Italie	Luxembourg	Pays-Bas
0,88	0,58	0,83	0,57	1,00	0,66
0,03	0,04	0,06	0,04	0,06	0,05
0,09	0,06	0,08	0,06	0,09	0,09
0,01	0,05	0,02	0,01	0,02	0,04
1,01	0,73	0,99	0,68	1,17	0,84
0,21	0,26	0,23	0,30	0,24	0,25
1,22	0,99	1,22	0,98	1,41	1,09

*

Dans le rapport de la Communauté Economique Européenne sur la situation économique de la Communauté à la fin de 1961 et les perspectives d'évolution, la situation au Grand-Duché de Luxembourg est résumée de la façon suivante :

L'expansion conjoncturelle de l'économie luxembourgeoise s'est poursuivie au troisième trimestre. Les carnets de commandes de l'industrie sidérurgique ont cependant reflété la faiblesse accrue des marchés d'exportation. Bien que la situation se soit légèrement améliorée au mois d'octobre, l'expansion de la production se sera probablement ralentie au cours des derniers mois de 1961.

Si le taux d'accroissement de la production industrielle globale était encore, au troisième trimestre, de 3,8% par rapport, à la période correspondante de l'année précédente, la progression n'était plus de 2% en octobre. Pour l'ensemble de l'année, l'augmentation de la production industrielle atteindrait environ 3,5%, et celle du produit national brut serait du même ordre.

L'évolution future des investissements intérieurs — surtout dans le secteur public — et de la consommation se présente dans une perspective assez favorable. C'est néanmoins la conjoncture du marché de l'acier qui déterminera de façon dévisive le maintien ou l'arrêt momentané de la croissance du produit national. Compte tenu du niveau de vie élevé atteint au Luxembourg, la perspective d'un tel arrêt ne serait pas trop sombre, d'autant plus que l'expérience montre qu'à de pareilles périodes de stagnation succède assez rapidement un nouvel essor. Si toutefois l'activité économique devait subir un ralentissement trop marqué, les pouvoirs publics disposeraient d'une marge de manœuvre leur permettant de stimuler l'activité dans une certaine mesure. Ainsi l'excellente situation du Trésor et l'existence de réserves financières permettraient-elles la mise en œuvre rapide des programmes d'investissements publics déjà préparés.

*

L'Économie et la Bourse de Luxembourg en 1961.

Dans son Bulletin Financier du 15 janvier 1961 la Banque Internationale à Luxembourg publie un rapport sur l'économie et la bourse de Luxembourg en 1961 que nous reproduisons ci-après à titre de documentation :

L'année 1961 a été fertile en événements et incidents dans le domaine de la politique internationale. Les nombreux centres de crises aiguës et de tension latente ont imprimé à la tendance boursière une note plutôt irrégulière.

Il serait long et fastidieux d'énumérer tous les événements politiques aux rebondissements souvent tragiques et parfois grotesques qui ont troublé les esprits des investisseurs.

Si la Bourse de Luxembourg a pu conserver fondamentalement une assez bonne résistance, ce fait est à ramener à l'expansion de l'économie qui s'est poursuivie pendant toute l'année que nous passons en revue.

Toutefois, le rythme de croissance a été quelque peu freiné dans certains pays, tels que la République Fédérale d'Allemagne et les Pays-Bas; dans ces deux derniers pays, le ralentissement conjoncturel est à ramener entre autres aux répercussions que la réévaluation du DM et du florin a eues sur le commerce extérieur.

Au Grand-Duché de Luxembourg, l'indice général de la production a été en progression dans la plupart des secteurs. Certains, tels que ceux de l'industrie textile, de l'industrie du bois et du meuble ont continué à rester stationnaires. En revanche, la situation a été fort satisfaisante dans le secteur de la construction et dans celui de la production d'énergie électrique.

L'industrie sidérurgique, branche principale de l'économie nationale luxembourgeoise, a enregistré en 1961 un nouveau progrès de production. Toutefois, les marges bénéficiaires ont plutôt tendance à se contracter. Ce phénomène est dû en partie à la pénurie de main-d'œuvre qualifiée et à l'augmentation

progressive des salaires dans de nombreux secteurs économiques tant au Grand-Duché de Luxembourg que dans les autres pays du Marché Commun.

C'est sous le triple signe d'événements politiques troublants, d'une conjoncture économique en expansion et de certaines mesures monétaires plutôt inattendues que les investisseurs indigènes et étrangers ont dû établir leur programme de placement.

Confronté avec une gamme de problèmes complexes et de nature fort divergente, le public a manifesté une préférence de plus en plus prononcée pour les fonds de placement qui assurent une excellente répartition des participations tant au point de vue économique que géographique limitant ainsi les risques boursiers dans la plus large mesure possible.

En Bourse de Luxembourg, la plupart des valeurs à revenu variable ont marqué une tendance au progrès. Les titres de la sidérurgie qui y occupent une position de choix ont eu une très bonne performance, notamment pendant les 6 premiers mois de l'année. Par la suite, sous l'influence des places étrangères, ils ont dû abandonner une partie des plus-values réalisées, mais les cours de ces titres se comparent à l'heure actuelle toujours favorablement à ceux enregistrés à la fin de l'année précédente.

Le compartiment des valeurs luxembourgeoises à revenu fixe est resté caractérisé par une pénurie de papier qui s'est fait sentir tout particulièrement parmi les fonds de l'Etat Grand-Ducal. Les cours de ces titres ont progressé de plusieurs fractions pendant l'année 1961; ce furent surtout les tranches d'emprunts grands-ducaux dont les intérêts bénéficient de la franchise d'impôt sur le coupon qui ont été recherchées par le public.

L'abondance des liquidités en quête de placements a une fois de plus constitué un excellent soutien pour la Bourse en 1961 dont l'orientation générale est restée fort satisfaisante.

L'intérêt des investissements s'est porté tout spécialement sur les titres du secteur des biens de consommation qui est un secteur abrité par excellence. Il bénéficie de l'évolution démographique de notre époque, se traduisant par un rythme de croissance des populations de plus en plus accéléré et par le relèvement progressif du niveau de vie dans la plupart des pays du globe.

Quant à l'avenir, les avis comme d'habitude, sont fort partagés. La plupart des analystes estiment que la haute conjoncture poursuivra son mouvement ascendant en 1962. Cependant les opinions divergent en ce qui concerne le pourcentage de l'augmentation conjoncturelle.

Il est fort probable qu'en 1962, la Grande-Bretagne ainsi que certains autres pays de la zone de libre échange vont se joindre à la famille des pays du Marché Commun Européen.

Cet événement capital ne manquera certainement pas d'exercer à long terme une influence favorable sur l'évolution économique et boursière.

*

La canalisation de la Moselle.

Après cinq ans de patients travaux, on peut maintenant dire, avec une quasi-certitude, que la canalisation de la Moselle sera terminée en 1963 et que dans trois ans des bateaux de 1.500 tonnes circuleront entre le bassin sidérurgique lorrain et la Ruhr.

Ainsi sera réalisé un vieux projet remontant au XVIII^e siècle et qui avait fait en 1769 déjà, l'objet d'un concours organisé en France par la Société Royale pour les Sciences et les Arts.

Le dernier rapport annuel des gérants de la Société Internationale de la Moselle ne laisse guère de doute à ce sujet. Dès maintenant on connaît également les frais définitifs de construction de cette voie navigable de 280 km.

Pour les cinq premières années de son activité, la Société Internationale de la Moselle à Trèves a dépensé 215,2 millions de DM pour la canalisation de ce cours d'eau. L'ensemble du projet portera sur 780 millions de DM. Par suite de l'augmentation constante du prix des travaux, et de l'adaptation aux nouveaux progrès de la technique, les estimations établies à l'origine se trouvent ainsi largement dépassées. Certains méandres de la Moselle par exemple doivent être élargis pour permettre le passage des convois poussés.

Ces 780 millions se répartissent entre autres comme suit : 293 millions de DM pour les barrages et écluses, y compris les « avant-ports », 175 millions pour les travaux de dragages à l'aval de chacun des biefs, et 206 millions de DM pour le renforcement des berges, les mesures de protection et autres exigées par l'élévation du plan d'eau. En outre, 32 millions de DM sont prévus pour les acquisitions de terrains et les indemnités.

La tranche la plus importante des travaux sera réalisée cette année et l'année prochaine. Au cours

de cette période, des investissements dépasseront 400 millions de DM et neuf barrages seront achevés. Pour la fin de 1963, les premiers bateaux de 1.500 tonnes pourront faire le trajet de Coblenz à Thionville. Jusqu'à cette époque, le barrage construit à Coblenz, quelques années après la guerre aura été complété par une seconde écluse et vingt-six « avant-ports » aux écluses ainsi que six ports de sécurité contre les crues et les glaces auront été achevés.

Lorsque, pour la fin de 1962, la Moselle sera ouverte à la navigation, les entreprises ayant participé aux travaux auront utilisé 820.000 mètres cubes de béton, et effectué onze millions de mètres cubes de terrassements. Les travaux de dragage et de déroctage du chenal de quarante mètres de large, au cours desquels 10,5 millions de mètres cubes doivent être extraits du lit de la Moselle, ne seront achevés qu'un peu plus tard. Trois millions huit cent mille mètres cubes ont été dragués jusqu'à présent.

Après l'achèvement des travaux et l'ouverture de la navigation, on estime en tenant compte de la situation actuelle des établissements industriels et de production, que le volume des transports atteindra annuellement dix millions de tonnes.

*

Prix de littérature 1961.

Sur proposition du jury pour l'attribution du prix littéraire 1961, le prix de littérature allemande a été décerné à parts égales à Madame Anise Koltz pour ses recueils de poésies « Gedichte » et « Spuren nach innen », et à Monsieur Wilhelm Weis pour son recueil de récits « Späte Garbe », le prix de littérature luxembourgeoise à Monsieur Tit Schröder pour son recueil de poésies « Um haalwe Wee ». Le jury ayant estimé que le prix de littérature française ne pouvait être attribué à aucun des ouvrages présentés, ce prix n'a pas été décerné.

Le Mois en Luxembourg (mois de janvier)

3 janvier : La Galerie Municipale d'Art à Esch-sur-Alzette ouvre ses portes sur une exposition rétrospective consacrée aux œuvres de l'artiste-peintre luxembourgeois Max Ersfeld.

Au Restaurant Pôle Nord les ciné-amateurs de Luxembourg invitent à une soirée de projections.

4 janvier : Au Théâtre Municipal à Luxembourg le « Pfalztheater Kaiserslautern » présente l'opérette « Der Opernball » de Richard Heuberger.

5 janvier : Fête anniversaire de la naissance de S.A.R. Monseigneur le Grand-Duc héritier, Lieutenant-Représentant de la Grande-Duchesse.

6 janvier : Au Théâtre Municipal à Luxembourg les Productions G. Herbert présentent « Jean de la Lune », comédie de Marcel Achard.

7 janvier : A la Tribune de l'Université Populaire Catholique à Luxembourg le docteur Paul Chaudard, directeur à l'École des Hautes Etudes, fait une conférence intitulée « Cerveau humain et santé mentale ».

Au Buffet de la Gare de la Capitale le Mouvement luxembourgeois « Jeune Europe » tient son assemblée générale.

8 janvier : A la Tribune des Amitiés Françaises au Foyer Européen M. Jean Guéhenno fait une conférence ayant pour thème : « La responsabilité de l'écrivain. »

9 janvier : Au Cercle Municipal à Luxembourg l'artiste-peintre luxembourgeois Mathias Wildanger expose une série d'œuvres récentes.

- 10 janvier : Au Foyer Européen à Luxembourg l'Union Royale Belge invite à la projection en diaporama de l'expédition antarctique belge 1960 présentée par le Major-aviateur de Réserve B.E.M. Guy Deron, chef de l'Expédition.
Au Théâtre Municipal les Jeunesses Musicales invitent à une séance de Musique de Chambre avec le trio à clavier Kaufhold. Au programme des œuvres de Beethoven et Dvorak.
- 11 janvier : A la Tribune du Jeune Barreau à Luxembourg M. Henry Solus, professeur à la Faculté de Droit de Paris, parle sur « La réforme de la procédure civile. Modifications apportées en France à la procédure civile durant les vingt-cinq dernières années ».
Soirée théâtrale au Camp militaire du Herrenberg à Diekirch. Au programme : « Dem Luusret seng Spichten », comédie en langue luxembourgeoise de René Weimerskirch. Arrangement musical de Norbert Hoffmann.
- 12 janvier : Au Théâtre Municipal de Luxembourg la « Komödie » de Bâle présente « Hedda Gabler », pièce dramatique de Henrik Ibsen.
Au siège de la Croix Rouge M. Marcel Franck, chef de bureau de l'Etat Civil de la Ville de Luxembourg, parle sur des questions d'indigénat.
- 14 janvier : Dans le cadre des conférences de pédagogie familiale organisées par le Ministère de la Famille et de la Population le docteur Cl. Kohler, professeur à l'Université de Lyon, parle du dialogue parents-enfants.
- 15 janvier : Sous les auspices des Jeunesses Musicales le Quatuor à cordes Sebastian interprète au Théâtre Municipal à Luxembourg des œuvres de Mozart, Schubert et Ravel.
Dans la grande salle du « Carrefour » à Luxembourg M. Ronald d'Costa de Calcutta, licencié en sciences politiques et sociales, parle sur le sujet : l'Inde en évolution.
- 16 janvier : Soirée de chansons au Théâtre Municipal à Luxembourg présentée par Jean Marsac avec le concours des chansonniers de la rue Pigalle à Paris.
- 17 janvier : Sur invitations des Jeunesses Musicales le pianiste Ventsislav Yankoff donne au Théâtre Municipal à Luxembourg un récital dont le programme comporte des œuvres de Scarlatti, Beethoven, Schumann, Ravel, Chopin et Liszt.
- 18 janvier : Dans la grande salle de la Chambre de Commerce à Luxembourg l'Association Luxembourgeoise pour l'Utilisation Pacifique de l'Energie Atomique invite à la projection de deux films scientifiques sur le rôle de l'atome et l'histoire de sa découverte.
- 19 janvier : A la Galerie Horn à Luxembourg l'artiste-peintre allemand Ernest Horn expose une série d'œuvres récentes.
- 20 janvier : Au Théâtre Municipal à Luxembourg le Théâtre National de Belgique présente « Cyrano de Bergerac », comédie d'Edmond Rostand.
- 21 janvier : A Bettembourg la chorale municipale « Sängerkör » invite à un gala de musique vocale. Au programme des œuvres du compositeur Jos. Kinz et de la musique viennoise.
- 22 janvier : A l'occasion de l'Anniversaire de la Naissance de Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse une retraite aux flambeaux a lieu dans les rues de la Capitale. La Musique de la Garde grand-ducale joue devant le Palais et au kiosque de la Place d'Armes.
En l'Eglise paroissiale de Luxembourg-Limpertsberg M. Paul Barras, professeur d'orgue et d'harmonie à l'Institut des Aveugles de Bruxelles, donne un récital comportant un programme varié de musique sacrée.
- 23 janvier : Anniversaire de la naissance de S.A.R. Madame la Grande-Duchesse.
- 24 janvier : Au Théâtre Municipal à Luxembourg M. Paul Struye, Président du Sénat belge, fait une conférence sur « Le Problème de Berlin ».
Les Amitiés Néerland-Luxembourgeoises invitent à une conférence sur Vincent van Gogh donnée au Foyer Européen à Luxembourg par M. V. W. van Gogh, petit neveu de l'artiste.
Au Camp militaire de Capellen, grande soirée de variété avec le concours de l'illusionniste Jerry Darnelle, 1^{er} prix international de magie, et diverses vedettes de la chanson et du Jazz.
- 25 janvier : Au Théâtre Municipal à Luxembourg le « Théâtre Royal de Gand » présente « Maria Golovin », opéra de Gian Carlo Menotti.
- 26 janvier : A la Galerie Municipale d'Art à Esch-sur-Alzette le sculpteur luxembourgeois Lucien Wercollier expose une série d'œuvres récentes.
- 27 janvier : Au « Carrefour » à Luxembourg, soirée musicale organisée par le « Cercle Amical Catholique » sous la direction de M. Carlo Kaufhold et avec le concours de M^{lle} Josette Dœmer, soprano, M. Fernand Kœnig, baryton, et M. J.-P. Kemmer, compositeur.
- 28 janvier : Au Théâtre Municipal à Luxembourg l'Ensemble chorégraphique Gérard Sayaret présente une grande soirée de danse.
A Grevenmacher les photographes professionnels du Grand-Duché célèbrent leur fête patronale.
- 30 janvier : Sous les auspices des Amitiés Françaises M. Jean Raspail présente et commente à l'Ecole professionnelle d'Esch-sur-Alzette un film documentaire sur Israël, le Liban et la Jordanie.
- 31 janvier : Au hall de l'Ecole Européenne à Luxembourg, ouverture de l'exposition itinéraire des Miniatures persanes UNESCO.
Dans la salle de lecture du Carrefour M. l'abbé Jos. Hurt parle sur les problèmes du théâtre scolaire.

Le Mois en Luxembourg (mois de février)

- 1^{er} février : Au hall de la Foire Internationale à Luxembourg-Limpertsberg l'ensemble des Cosaques du Don présentent une soirée de danse et de chant folklorique russe.
- Au Camp militaire de Diekirch l'Ensemble du « Letzeburger Theater » présente « Den Här Professor ass presse'ert », pièce drôle de Siggy vu Letzeburg, et « Besuch um Wudderhaff », comédie de Tit Schroeder dans un arrangement musical de Pierre Nimax.
- 3 février : A Luxembourg-Clausen l'Union des Sociétés de Chant de la Ville de Luxembourg invite à un concert vocal.
- A la Galerie Bradtké l'artiste-peintre B. Bailly expose une série de tableaux.
- 4 février : A la Galerie Horn à Luxembourg, exposition d'œuvres des artistes-peintres Suzanne Martin et Jacqueline Pavlowsky.
- 5 février : Dans le cadre des manifestations culturelles organisées par « Jeune Europe », M. Fernand Hoffmann, professeur, parle de l'œuvre de Friedrich Dürrematt.
- 6 février : La Galerie Municipale d'Art à Esch-sur-Alzette ouvre ses portes sur une exposition consacrée aux découvertes archéologiques faites au « Titelberg ».
- 7 février : Au Théâtre Municipal à Luxembourg le pianiste américain John Browning donne un récital de son instrument.
- Les Ciné-Amateurs Luxembourgeois invitent à une soirée de projections dans les salons du Restaurant Pôle-Nord.
- Au Lycée de Jeunes Filles à Esch-sur-Alzette M. Marcel Lutz, Conservateur des Musées à Sarrebourg (Moselle), fait une conférence ayant pour titre : « Promenade latine autour de la maison. »
- 8 février : A la Tribune de l'Université Populaire Catholique au « Carrefour » à Luxembourg, M. Pierre Wigny, Sénateur et ancien Ministre de Belgique, parle de la « Situation présente et des perspectives de l'Intégration Européenne ».
- 10 février : A la Galerie Municipale d'Art à Luxembourg, vernissage d'une exposition consacrée aux œuvres du peintre belge Marcel Delmotte.
- A la salle des fêtes Feltes-Thomma à Luxembourg-Rollinggrund l'Union des Sociétés de Chant de la Ville de Luxembourg invite à une soirée de musique vocale.
- 11 février : Le Consistoire Israélite de Luxembourg invite à un concert de musique synagogale dont le programme comporte des œuvres parmi les plus représentatives des 17^e, 19^e et 20^e siècles.
- Dans la salle des fêtes du « Carrefour » le professeur M. W. Brezinka d'Innsbruck prononce une conférence en langue allemande ayant pour thème : « Education pour le monde de demain. »
- Dans la salle des fêtes de l'Hôtel de Ville à Differdange l'Union Grand-Duc Adolphe invite à un tournoi de la chanson populaire.
- 12 février : Aux Galeries Wierschem à Luxembourg, Exposition rétrospective de tableaux et d'aquarelles de l'artiste-peintre luxembourgeois Emile Majerus.
- 13 février : En l'Eglise paroissiale de Luxembourg-Bonnevoie M. Louis Thiry, organiste à St. Martin de Metz, donne un récital d'orgue commenté par M. l'abbé Georges Nassoy, directeur de la maîtrise de la Cathédrale de Metz.
- Dans la salle de lecture du « Carrefour » M. Albert Elsen parle de l'œuvre littéraire de l'écrivain luxembourgeois Bernard Simminger.
- Au Foyer Européen M. Joseph Walenty, Chef de Service au Musée de l'Etat, fait une conférence illustrée de projections de diapositives sur la peinture persane.
- 14 février : Dans la grande salle du « Carrefour » à Luxembourg M. le chanoine Elcheroth, professeur de philosophie aux Cours Supérieurs, fait une conférence sur « Les origines du matérialisme dialectique ».
- Dans la salle des fêtes de la Nouvelle Ecole de Bonnevoie l'orchestre symphonique de la Musique de la Garde Grand-Ducal placé sous la direction de son chef le lieutenant Norbert Hoffmann donne un grand concert à programme varié.
- 15 février : A la tribune du Jeune Barreau au Palais de Justice à Luxembourg le Baron Louis Fredericq, Avocat à la Cour d'Appel, professeur aux Universités de Gand et de Bruxelles, parle sur « l'Unification du Droit en Benelux ».
- Le Centre Teilhard de Chardin invite à une conférence au cours de laquelle M^{me} George Magloire et M. Hubert Cuypers commentent la vie et l'œuvre de l'éminent philosophe.
- 16 février : A la tribune du Cercle de Pédagogie Catholique au « Carrefour » le R. P. Ludmann parle de « l'influence du cinéma sur le comportement moral ».
- 18 février : A Esch-sur-Alzette se déroule en présence de S.A.R. Mgr le Grand-Duc héritier le Championnat du Monde de Cyclo-Cross 1962. A cette occasion le bureau des postes de la Capitale du Bassin minier fait fonctionner un cachet obliquant spécial.
- 20 février : Au Foyer Européen à Luxembourg l'Union Royale Belge invite à un récital de violon donné par M. Eugène Prokop, accompagné au piano par M. Marcel Gazelle. Au programme des

œuvres de Beethoven, Debussy, Marcel Poot, Josey Luk, Karol Szymanowski et Henri Wieniawski.

Au Théâtre Municipal à Luxembourg les pianistes luxembourgeois Herbert Scherer et Carlo Gruber donnent un récital sur deux pianos. Au programme des œuvres de Bach, Schubert, Saint-Saëns, Chabrier, Rachmaninoff et Milhaud.

Dans la grande salle du Cercle Municipal le Général Valluy, secrétaire général de l'Association du Traité Atlantique, parle des problèmes de l'OTAN.

Dans le cadre de son cycle de conférence sur le matérialisme dialectique le chanoine M. Pierre Elchéroth, professeur de philosophie aux Cours Supérieurs, parle au « Carrefour » du matérialisme dialectique en Russie Soviétique.

22 février : Au Foyer Européen à Luxembourg M. Joseph-Emile Muller, chef du Service d'Education Ethétique, fait une conférence sur la sculpture des Grecs et des Etrusques après le milieu du V^e siècle.

23 février : Dans la grande salle du « Carrefour » l'écrivain allemande Inge Meidinger-Geise fait une conférence ayant pour thème: «Der moderne deutsche Roman als Spiegel christlicher Fragen.»

Au Lycée classique d'Echternach, soirée de musique de chambre avec le concours du Trio à clavier « Ad Artem ». Au programme des œuvres de Lœillet, Beethoven, Brahms et Mendelssohn.

24 février : Au Théâtre Municipal à Luxembourg les Productions Herbert présentent «La Mouette», comédie de Tchekov.

25 février : Au « Carrefour » à Luxembourg l'Ensemble Musical du Limpertsberg invite à un concert au profit de la clinique pour enfants.

Au Palais de la Foire Internationale l'Union Grand-Duc Adolphe donne un grand concert en présence de S.A.R. Monseigneur le Grand-Duc héritier et de plusieurs personnalités du milieu diplomatique.

26 février : Au Foyer Européen à Luxembourg la British-Luxembourg Society et l'Association Philatélique Philcolux invitent à une exposition de 1500 timbres britanniques portant le portrait de SM. la Reine Elisabeth.

27 février : Dans la grande salle du « Carrefour » à Luxembourg M. S. Muller-Markus, professeur à l'Université de Fribourg (Suisse), fait une conférence ayant pour thème « Einstein et la philosophie soviétique ».

Au Théâtre Municipal à Luxembourg, présentation de la comédie « Der Biberpelz » de Gerhart Hauptmann.

28 février : Les Amis de l'Histoire invitent à une conférence sur «l'émigration des Luxembourgeois dans le Banat de Temesvar», prononcée à la Chambre de Commerce par M. Alphonse Sprunck, directeur honoraire de la Bibliothèque Nationale.

Au Camp militaire de Capellen, soirée de variété avec le concours de MM. Pierre Kremer et Léon Blasen ainsi que la troupe de ballet Jules Mackel.